

**BILAN DU SOMMET DE BARCELONE+10  
ET PERSPECTIVES D'AVENIR  
DU PARTENARIAT EUROMÉDITERRANÉEN**

**LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANÇAISE**

**SÉMINAIRE NATIONAL**

*Actes du Séminaire national du Réseau Euromed France (REF),  
organisé le 13 mars 2006 à la Maison de l'Europe de Paris  
dans le cadre de la préparation du Forum Civil Euromed 2006*



Enda Europe



*Les Actes de ce séminaire constituent la retranscription, après accord des intervenants, de leur discours oral enregistré sur bande sonore, moyennant des modifications pour la lisibilité et synthèse du discours. Toute reproduction est soumise à l'accord du R.E.F.*

*Impressum*

Éditeurs : Réseau Euromed France (R.E.F)  
22 Rue Corvisart, 75013 Paris  
Secrétariat : Solidarité Laïque, Philippe JAHSHAN

Comité d'organisation et de suivi : Paul BALTA, Roland BIACHE, Jean François COURBE,  
Sophie DIMITROULIAS, Ghislaine GLASSON-  
DESCHAUMES, Philippe JAHSHAN, Giovanna  
TANZARELLA, Pierre TARTAKOWSKI, Farid YAKER,

Rapporteurs : Sophie DIMITROULIAS, Pierre TARTAKOWSKI

Assistant de réalisation  
et mise en page : Nicolas IOANNIDES  
Paris, juillet 2006

**BILAN DU SOMMET DE BARCELONE+10 ET  
PERSPECTIVES D'AVENIR  
DU PARTENARIAT EUROMÉDITERRANÉEN**

**LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANÇAISE**

**SÉMINAIRE NATIONAL**

*Actes du séminaire national du REF,  
organisé le 13 mars 2006, à la Maison de l'Europe de Paris  
dans le cadre de la préparation du Forum Civil Euromed 2006*



## **RESEAU EUROMED - FRANCE (R.E.F)**

*Le Réseau Euromed - France (R.E.F) regroupe des associations et des personnes physiques oeuvrant dans les domaines des droits fondamentaux de la personne, y compris de l'égalité entre femmes et hommes, de la culture, de l'environnement, du développement et des syndicats.*

*Le R.E.F est membre fondateur de la Plate-forme non gouvernementale Euromed. Il est composé de membres ayant adhéré à la Charte de la Plate-forme et promouvant les valeurs universelles et les objectifs qui constituent les fondements de celle-ci.*

*Par ses actions transversales, tant au niveau national que régional, le R.E.F soutient le renforcement de la société civile et son implication active dans le Partenariat euro-méditerranéen, ainsi que la promotion des échanges entre les sociétés de la région euro-méditerranéenne.*

*Dans le cadre de ses objectifs, le REF a comme ambition de constituer entre ses membres un réseau de réflexion et d'action sur les problématiques euro-méditerranéennes afin de :*

*a) démultiplier en France l'action de la Plate-forme au sein de la société civile et auprès des pouvoirs publics impliqués dans le partenariat Euromed, notamment à travers la mise en œuvre d'activités d'éducation, de sensibilisation et de lobbying ;*

*b) favoriser le décloisonnement et la mise en synergie des diverses initiatives Euromed de la société civile, en mobilisant les acteurs non gouvernementaux français et autres alliés potentiels (syndicats, etc.) dans le cadre d'initiatives conjointes ;*

*c) renforcer et enrichir l'action collective de la Plate-forme Euromed à travers l'apport spécifique des membres du réseau Euromed français, notamment par l'organisation de consultations nationales pré- et post-fora civils ainsi que par l'appui apporté aux initiatives et positions de ses membres dans le cadre de la Plate-forme.*

*A cette fin, le REF dispose d'un Secrétariat hébergé de manière tournante par l'une des associations membres :*

### **R.E.F**

*Secrétariat : Solidarité Laïque*

*22 Rue Corvisart 75013 Paris*

*Tel : +33 (0)1 45 35 13 13 Fax +33 (0)1 45 35 47 47*

*E-mail : [pjahshan@solidarite-laique.asso.fr](mailto:pjahshan@solidarite-laique.asso.fr)*

## AVANT PROPOS

Le séminaire national qui s'est tenu le 13 mars 2006, à la Maison de l'Europe de Paris, a constitué la première initiative du Réseau Euromed - France au niveau national. Il a réuni tout au long d'une journée de réflexion et de débat, plus de cinquante représentant-e-s du monde associatif français, oeuvrant dans les domaines aussi variés que ceux des droits de la personne, y compris des droits des femmes, de la culture, de l'environnement, du développement, ainsi que des syndicats ; toutes et tous sont très activement impliqués dans le processus de coopération euro-méditerranéenne et animé-e-s de la volonté d'œuvrer en commun pour sa relance.

Les objectifs de ce cette journée de débat étaient d'évaluer les résultats du Sommet de Barcelone +10, d'appréhender les perspectives qui s'en sont dégagées quant à l'avenir du Partenariat Euro-méditerranéen et de la politique de voisinage, de promouvoir enfin le rôle et la contribution de la société civile dans le cadre de ces politiques de l'UE. Cette initiative s'est inscrite dans le cadre de la préparation du prochain Forum civil Euromed. Elle a notamment eu pour but de faire entendre la voix de la société civile en France auprès du Ministère des Affaires Etrangères.

A cette fin, les organisateurs ont décidé de réunir dans ce rapport de synthèse, les documents de travail, les analyses et débats, ainsi que les recommandations qui ont été adoptées par l'ensemble des participant-e-s et exprimées en conclusion du Séminaire auprès des autorités publiques françaises. Ces dernières sont résumées par le document final « Recommandations des Associations françaises sur l'Avenir du Partenariat Euro-méditerranéen et de la Politique de Voisinage ». Nous espérons que ce rapport puisse servir de mémoire et de base de travail pour les prochaines étapes d'initiatives de la société civile.

Nous tenons à remercier très chaleureusement Mme Catherine LALUMIERE, Présidente de la Maison de l'Europe de Paris pour le soutien qu'elle a bien voulu apporter à cette initiative, en accueillant dans ces prestigieux locaux ce séminaire national. Nos remerciements sont également adressés au Ministère des Affaires Etrangères et en particulier à S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE, pour l'écoute et le temps qu'ils nous ont consacrés dans le cadre des réunions préparatoires de ce séminaire et pour leur participation à la session conclusive de celui-ci. Nous saluons enfin tous les participants, intervenants et rapporteurs pour leur plein engagement lors de cette première initiative nationale du REF.

Pour le Comité d'organisation du REF  
Philippe JAHSHAN, Secrétaire du REF, Solidarité Laïque

## SOMMAIRE

<b>PROGRAMME DU SÉMINAIRE .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>11</b>
<b>SEANCE D'OUVERTURE DES TRAVAUX.....</b>	<b>12</b>
<b>PREMIERE TABLE RONDE : QUELLE ÉVALUATION DU SOMMET DE BARCELONE + 10 ?</b>	<b>15</b>
<b>DEBAT .....</b>	<b>18</b>
<b>DEUXIEME TABLE RONDE : PLACE DU PARTENARIAT EUROMÉDITERRANÉEN EU EGARD A LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE.....</b>	<b>21</b>
<b>DEBAT .....</b>	<b>26</b>
<b><u>TROISIEME TABLE RONDE : QUELLE POLITIQUE FRANCAISE DANS LE PARTENARIAT EUROMED .....</u></b>	<b><u>33</u></b>
<b>DEBAT .....</b>	<b>36</b>
<b><u>QUATRIEME TABLE RONDE : QUEL ROLE POUR LA SOCIETE CIVILE FRANCAISE ? QUELS OBJECTIFS, QUELLES MODALITES D'ORGANISATION DU R.E.F. ? .....</u></b>	<b><u>39</u></b>
<b>DEBAT .....</b>	<b>40</b>
<b>SEANCE DE CLOTURE .....</b>	<b>43</b>
<b>RECOMMANDATIONS ET DEBAT AVEC LES REPRESENTANTS DES POUVOIRS PUBLICS</b>	<b>47</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>57</b>





**PROGRAMME DU SEMINAIRE NATIONAL**

**« SUR LE BILAN DU SOMMET DE BARCELONE+10  
ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU PARTENARIAT EUROMED  
ROLE ET PLACE DE LA SOCIETE CIVILE FRANCAISE »**

**organisé par le Réseau Euromed – France,  
le 13 mars 2006, à la Maison de l'Europe de Paris**

**SESSION DE LA MATINEE :**

**Introduction Générale par M. Roland BIACHE, Délégué Général de Solidarité Laïque – R.E.F**

**Allocution d'ouverture par Mme Catherine LALUMIERE, Ancienne Ministre, Ancienne Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Ancienne Vice-présidente du Parlement européen, Présidente de la Maison de l'Europe à Paris**

**Première table ronde : Quelle évaluation du sommet de Barcelone + 10 ?**

**Intervention introductive par M. Michel TUBIANA, Secrétaire Général de la Plate-forme Non gouvernementale Euromed, Président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme**

**Débats animés par M. Roland BIACHE**

**Deuxième table ronde : Place du Partenariat Euro-méditerranéen eu égard à la politique européenne de voisinage.**

**Interventions introductives par Mme Ghislaine GLASSON-DESCHAUMES, Vice-présidente de la Plate-forme Non gouvernementale Euromed, Directrice de la Revue Transeuropéennes, et M. Jean-François COURBE, Membre du Conseil d'Administration de la Plate-forme Non gouvernementale Euromed, Responsable des activités euro-méditerranéennes et monde arabe de la CGT.**

**Débats animés par Farid YAKER, Représentant de Enda-Europe – R.E.F**

**SESSION DE L'APRES-MIDI :**

**Troisième table ronde : Quelle politique française dans le Partenariat Euromed ?**

**Intervention introductive par M. Pierre TARTAKOWSKI, Membre du Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme – R.E.F**

**Débats animés par Mme Giovanna TANZARELLA, Déléguée Générale de la Fondation Seydoux – R.E.F**

**Quatrième table ronde : Quel rôle pour la société civile française ? Quels objectifs, quelles modalités d'organisation du Réseau Euromed France ?**

**Intervention introductive par M. Philippe JAHSAN, Secrétaire du Réseau Euromed-France - R.E.F, Chargé de mission géographique Bassin méditerranéen de Solidarité Laïque**

**Débats**

**SEANCE DE CLOTURE :**

**Restitution des débats par les rapporteurs, Mme Sophie DIMITROULIAS, Chercheure associée au CNRS, Membre du Bureau de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale et M. Pierre TARTAKOWSKI, Membre du Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme – R.E.F**

**Interventions de S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE et de M. Alain CANONNE, Représentant de la Mission pour la Coopération non gouvernementale du Ministère des Affaires Etrangères**

**Conclusion par M. Philippe JAHSAN, Secrétaire du Réseau Euromed-France - R.E.F**



## INTRODUCTION

**M. Roland BIACHE**

*Délégué Général de Solidarité Laïque – R.E.F*

La nouvelle Politique Européenne de Voisinage (P.E.V.)  
pourra-t-elle se passer d'une véritable politique Euro-Méditerranéenne ?

La volonté des pays composant actuellement une Union européenne à vingt cinq (dans quelques mois à vingt sept et tôt ou tard à trente ou plus ?) de constituer un ensemble (géo)politique à hauteur du grand ensemble économique qu'elle est statistiquement au plan mondial s'est vue contrariée par le refus d'adopter le Traité Constitutionnel par la France et les Pays Bas, repoussant ainsi l'établissement pourtant nécessaire de nouvelles règles de fonctionnement au sein de ladite Union.

Le progressif élargissement de l'Union européenne était jusque là considéré comme un phénomène globalement positif, à même de faire face au poids considérable des Etats-Unis d'Amérique et à la montée en puissance de la Chine.

Aujourd'hui, la crise de l'idée européenne fait que la question des nouveaux élargissements est durablement reportée. Il faut donc se poser la question de l'Europe et de ses limites et réfléchir à une articulation entre ce qu'il est encore convenu d'appeler les pays de l'Europe continentale et les pays tiers-méditerranéens.

La P.E.V. pensée dans le contexte post 11 septembre, il ne faut pas l'oublier, ne laisse que peu de place à des sujets pourtant centraux tels que l'environnement, les Droits de l'homme, le genre, la place et le rôle de la société civile et ne fait pas référence ou si peu aux Objectifs de Développement du Millénaire. La place du parlement européen lui-même a été réévaluée au dernier moment.

La P.E.V. est cependant présentée comme un élément de renforcement du Partenariat Euro-méditerranéen, une nécessité (il faut s'en réjouir) malgré un bilan globalement décevant du processus de Barcelone. Prenons cette affirmation au pied de la lettre !.

C'est pourquoi, cette journée du R.E.F. à la Maison de l'Europe de Paris, s'inscrit à la fois dans une dynamique de réflexion et d'action de la société civile (associations, syndicats, mutuelles, coopératives...) car l'importance des défis à relever ne se fera pas sans elle.



## ALLOCUTION D'OUVERTURE

**Mme Catherine LALUMIERE**

*Ancienne Ministre, ancienne Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, ancienne Vice-présidente du Parlement européen, Présidente de la Maison de l'Europe à Paris*

L'allocution d'ouverture du Séminaire national est prononcée par Mme Catherine LALUMIERE. La Présidente de la Maison de l'Europe de Paris accueille les représentantes des associations participantes, exprimant son vif intérêt, ses inquiétudes et ses interrogations eu égard au bilan du processus de coopération euroméditerranéenne ainsi qu'à ses perspectives d'avenir. Ses observations sont fondées sur son expérience politique de participation active à ce processus depuis son lancement.

En premier lieu Madame LALUMIERE, en sa qualité d'ancienne Vice-présidente du Parlement européen, rappelle le grand espoir suscité en 1995 par l'initiative de lancement du processus de partenariat par le Conseil de l'UE, qui revient à la présidence espagnole du Conseil, notamment à la personne de Felipe Gonzalez, et qui avait reçu le plein soutien du Parlement européen. Dix ans plus tard, cet enthousiasme inaugural contraste avec l'image donnée par le dernier Sommet qui s'est tenu à Barcelone les 27 et 28 Novembre 2005 dans l'objectif de relance et de redéfinition du partenariat euroméditerranéen, et auxquels les chefs d'Etats et de gouvernement ont « brillé par leur absence ». Néanmoins, en dépit du fait que le bilan du partenariat n'est pas flamboyant « la lueur d'espoir n'a pas complètement disparu ».

En second lieu Madame LALUMIERE soulève le « problème de cohérence » suscité par le lancement actuel de la politique européenne de voisinage (PEV) qui a vu ses premiers balbutiements. Elle se dit frappée par le fait que dans le cadre de la politique étrangère de l'UE, « se surajoute » à la politique du partenariat euroméditerranéen (PEM) ce nouveau type de politique, sans que cette première soit réellement « repensée ». Elle souligne les « ambiguïtés » et « risques » de cette démarche qui tiennent à la « différence très importante » des deux politiques, dans la mesure où la PEV, conçue sur un mode bilatéral des relations entre l'Union européenne et les Etats du Sud et de l'Est, contraste avec le cadre multilatéral du PEM, entraîne un risque de désordre dû à l'accumulation des instances respectives, et contrevient aux valeurs « non dominantes » de l'UE.

En troisième lieu Madame LALUMIERE exprime « sa perplexité face au retrait » des instances politiques françaises face au PEM. Elle livre à cet égard son témoignage fondé sur son expérience des travaux de l'Assemblée Parlementaire Euroméd (APEM). Depuis l'institution et la session plénière inaugurale de l'APEM qui a eu lieu à Athènes en 2004, ses travaux n'ont en effet été investis que par deux parlementaires français au titre de leur mandat de parlementaires européens. Par ailleurs Madame LALUMIERE porte un jugement critique sur la « parole régaliennne » qui caractérise la politique de la France et note « la difficulté de donner la parole comme il convient aux représentants de la société civile ».

Madame LALUMIERE relève enfin « les préjugés, les rancœurs et les craintes » qui imprègnent le dialogue euroméditerranéen et souligne que l'avenir de ce dialogue tient avant tout à la compréhension mutuelle des personnes et au rôle de la société civile : « C'est au niveau de chaque citoyen que les choses vont se passer », d'où « l'importance du travail de la société civile » à qui il revient d'exprimer et d'accorder « les sensibilités des individus et des groupes d'individus ».



## **PREMIERE TABLE RONDE : QUELLE EVALUATION DU SOMMET DE BARCELONE + 10 ?**

Animée par **M. Roland BIACHE**

Dans le cadre de cette première table ronde M. TUBIANA est invité, en sa qualité de Secrétaire Général de la Plateforme Non Gouvernementale Euromed, à exposer auprès des associations de la société civile française membres du R.E.F et de la Plateforme, l'évaluation du Sommet de Barcelone 2005 qui est faite par les instances dirigeantes de celle-ci.

### **M. Michel TUBIANA**

*Secrétaire Général de la Plate-forme Non gouvernementale Euromed,  
Président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme*

#### **Les Espoirs déçus**

M. TUBIANA se réfère au contexte actuel à la suite du Sommet de Barcelone +10, et souligne à quel point les espoirs du Partenariat Euromed lancé 10 ans plus tôt ont été déçus. En effet, depuis 1995, suite aux accords d'Oslo, un immense espoir international avait été suscité quant aux perspectives de paix et un élan sur le plan politique, économique, et culturel.

Dans le Partenariat Euroméditerranéen (PEM), sont mises en avant les valeurs qui constituent les fondements de l'Union Européenne (UE) en tant que « communauté de destin » et notamment la garantie de la démocratie et les droits fondamentaux de la personne. A cet égard, souligne M. TUBIANA, le constat s'impose aujourd'hui d'un « grand fossé » de part et d'autre de la Méditerranée. Il craint que ce fossé ne soit amené à s'aggraver dans le sens des politiques sécuritaires et des atteintes aux droits fondamentaux.

Le bilan de dix ans de Partenariat n'est donc pas à la hauteur des espoirs ni même des instruments financiers et institutionnels qui ont été mis en œuvre. Les politiques ont mis l'accent sur la sécurité, marquant la régression générale des facteurs démocratiques au Sud comme au Nord de la Méditerranée. De plus en plus, le Sud se sert de l'exemple du Nord en termes de législations d'exception, pour justifier un certain nombre de politiques qui portent atteinte aux droits de la personne. Au Sommet de Barcelone +10, une conception multilatérale des rapports entre l'UE et les Etats, a vu le jour.

#### **Les facteurs de crise**

M. TUBIANA aborde les manifestations de blocage au Sommet de Barcelone +10. Aujourd'hui, estime-t-il, l'UE est incapable d'intervenir en matière de paix et de résolution de conflits (Palestine, Sahara occidental), son rôle se résumant à celui de banquier. Les pays du Sud considèrent que l'UE mène une politique de deux poids et deux mesures, ce qui augmente le sentiment d'injustice au Sud. Ils estiment que ce qui compte pour l'UE, ce sont ses intérêts économiques, celle-ci ne tenant pas compte des conséquences sociales de ses politiques libérales.

M. TUBIANA précise que le sommet de Barcelone en 2005 a été révélateur de la crise du PEM au regard notamment des fait suivants :

- l'état négatif des évolutions en matière de libertés et droits fondamentaux et de démocratie qui représentent autant d'exemples de violation du droit international;
- le renforcement de la volonté de l'UE à conduire une politique de voisinage. Il y a une contradiction manifeste entre l'affirmation d'une politique régionale, multilatérale, d'une communauté de destin que recouvre le PEM, et la politique bilatérale privilégiant les rapports de forces uniquement profitables à l'UE, que constitue la politique européenne de voisinage.

M. TUBIANA souligne que dans les accords d'association du P.E.M, la clause « classique » de l'article 2, dite clause des droits de l'Homme, est inappliquée et totalement inapplicable. Cette clause est tellement radicale qu'elle n'ouvre pas la voie à des possibilités de graduation dans les sanctions où les rapports que l'on peut avoir entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.

Le sommet de Barcelone 2005 s'est ouvert dans un contexte de désespérance au niveau international (les accords d'Oslo ont éclaté), de conflits (Sahara, Darfour), et de peurs sécuritaires multiples.

### **Les peurs sécuritaires**

- Le terrorisme

M. Tubiana, met l'accent sur les réponses sécuritaires au terrorisme, en tant que phénomène qui véhicule des peurs et procure une forme d'alibi aux Etats afin de restreindre les libertés. Cela est le cas au Nord et par contagion au Sud de la Méditerranée; parmi les nombreux exemples, est évoqué celui du régime tunisien qui justifie la mise en œuvre de lois d'exception. En Algérie, le Président Bouteflika amnistie et interdit les poursuites judiciaires par l'émission d'ordonnances criminalisant ceux qui évoqueront la question des disparus.

- Les migrations

Il s'agit d'une deuxième peur sécuritaire majeure, du côté européen. La réponse à ce problème complexe est systématiquement sécuritaire et policière souligne M. TUBIANA.

- Les conséquences des politiques libérales et de déréglementations sur l'emploi

Elles frappent de plein fouet les pays du Sud. Les pays du Nord refusent de prendre en compte ces conséquences.

C'est donc dans ce contexte qu'a eu lieu le Sommet de Barcelone en Novembre dernier. Il commença bloqué par l'absence remarquable de quasiment tous les chefs d'Etat du Sud, à l'exception du Président palestinien et du Premier Ministre turc. Les négociations furent artificiellement freinées par le gouvernement israélien qui ne voulait pas parapher le même document qu'il avait signé en 1995, démontrant ainsi la régression du Partenariat par rapport aux avancées réalisées dix ans plus tôt. Les pays du Sud ont refusé de limiter le propos à la question du terrorisme et des migrations. Il n'en sorti aucune Conclusion commune du Sommet mais seulement une Déclaration de la Présidence britannique de l'UE, ainsi qu'un programme d'action. Celui-ci est, selon M. TUBIANA, essentiellement sécuritaire, ne tenant pas compte des questions sociales, et laissant ouvert des pans entiers de problèmes. Il représente une manifestation d'impuissance du PEM, et



ce, au bénéfice d'une PEV dont l'accélération est d'autant plus rapide que la présence américaine dans la région s'affirme, en monnaie sonnante et trébuchante.

### **La société civile**

M. TUBIANA souligne à cet égard les espoirs mais aussi les motifs de déception qui résultent du PEM. Bien que présente, la société civile a été marginalisée à Barcelone. La présidence britannique a cédé face à l'opposition de la quasi-totalité des pays du Sud à toute évocation de la société civile en tant qu'acteur légal et reconnu. La Plateforme Non gouvernementale Euromed a, par sa Déclaration dans le cadre du Sommet, mis l'accent sur l'impérieuse nécessité de reconnaître la société civile autonome et indépendante. Les politiques ont du dire qu'ils avaient besoin de la société civile. Cependant, tant au niveau des moyens que de l'appui en termes politiques et donc de reconnaissance, on est bien loin du compte.

M. TUBIANA note une grande différence entre une société civile largement confortable au Nord et celle largement inconfortable au Sud. A l'exception de certains pays tels que la Jordanie, le Liban, et le Maroc on constate une régression ailleurs et notamment en Tunisie, en Algérie, en Libye, et en Egypte. A titre d'exemple, les ONG égyptiennes ont beaucoup de difficultés à percevoir des fonds venant de l'étranger. Quant à la Tunisie, elle fait une rétention des subventions allouées par la Commission européenne à Ligue tunisienne des droits de l'Homme, les fonds dormant dans les caisses de la Banque Nationale tunisienne.

Il rappelle néanmoins l'aspect positif qui réside dans les liens tissés au sein de la société civile des deux rives de la Méditerranée et dans la constitution d'un noyau, qui ne pèse certes pas encore assez et qui n'est pas encore tout à fait reconnu, mais dont la force est essentielle pour faire avancer la démocratie et les droits fondamentaux. Le PEM n'a pas de sens, selon M. TUBIANA, si il est réduit à une simple dimension de marché économique.

En conclusion, M. TUBIANA affirme que, contre les Etats et leurs politiques respectives, le PEM représente encore aujourd'hui le seul espoir pour ne pas basculer dans un clash des civilisations, et pour affirmer la primauté des droits fondamentaux et les solidarités actives entre les sociétés civiles de chaque côté de la Méditerranée.

## DEBAT

L'intervention de M. TUBIANA donne lieu à un débat, portant essentiellement sur trois thèmes : la gouvernance, les frontières et l'immigration, les droits fondamentaux.

### La gouvernance

**Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES**, *Vice-présidente de la Plate-forme Non gouvernementale Euromed, directrice de la revue Transeuropéennes*, répond à une question sur le concept peu clair de « facilité de gouvernance ». Elle explique que la facilité de gouvernance est un thème qui était cher à la présidence britannique et qu'elle fait partie de l'instrument financier de la Politique Européenne de Voisinage.

M. Michel TUBIANA estime, quant à lui, que le concept de bonne gouvernance demeure peu clair, et qu'il faut étudier ce que l'on entend par ce concept. Il faut savoir si cela signifie la gestion des budgets conformément aux règles de l'UE et si cela met en jeu la question des processus de démocratisation (Etat de Droit, justice qui fonctionne, garantie des droits fondamentaux). Il revient à la société civile de poser la question en ces termes-là, notamment dans la perspective de la Conférence sur ce thème proposée par le Président CHIRAC.

### Les frontières et l'immigration

Sur le thème des frontières et de l'immigration, **M. Farid YAKER**, *Représentant de Enda-Europe - R.E.F.*, pense qu'il n'y a pas de fermeture de l'UE mais au contraire une volonté de s'ouvrir à l'immigration, bien que l'on souhaite un certain type d'étrangers (immigration choisie).

**Mme Giovanna TANZARELLA**, *Déléguée Générale de la Fondation Seydoux – R.E.F.*, réagit en soulignant la contradiction qui existe entre le besoin d'apport massif d'immigrés en Europe et la conduite de politiques sécuritaires. Cette donnée nouvelle devrait obliger l'UE et ses Etats membres à considérer les migrations dans des termes différents que ceux des politiques sécuritaires.

**Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES** affirme que sur le volet migration, on ne peut pas nier l'importance de l'externalisation du traitement des migrants, l'UE ayant développé une logique utilitariste, à la suite d'une logique sécuritaire ; dans le même temps, on observe l'apparition de la dimension du développement et du rôle des migrants au Sud. Israël a fait « monter les enchères », et les pays arabes n'ont pas eu d'autre choix que de refuser ce que voulait imposer Israël qui a toujours « traîné les pieds » dans le PEM.

**M. Michel TUBIANA**, estime que l'UE est aujourd'hui caractérisée par une « inversion de ses valeurs » dans les domaines de l'immigration et de la gestion par les Etats de la bonne gouvernance. On observe une fermeture et un rejet des étrangers en Europe. Vis-à-vis de l'immigration, l'UE adopte des politiques de fermeture qui sont xénophobes et racistes. Le Projet Sarkozy de lutte contre l'immigration illégale et pour une immigration choisie rendra les immigrés expulsables au terme de leur contrat de travail. On observe un processus de déstabilisation des populations qui sont déjà installées, comme l'illustre la suppression de la carte de séjour de 10 ans. De plus, la plupart des pays de l'UE n'ont pas ratifié la Convention internationale sur les droits des migrants. Enfin, M.

TUBIANA insiste sur l'obligation de garantir l'égalité en tant que valeur de l'UE en termes de droits qui sont assurés aux migrants. A la question de savoir quelle politique migratoire mettre en œuvre, et comment la gérer, il juge que la réponse policière est contre-productive et n'apporte rien, générant racisme, xénophobie et atteintes aux libertés et droits fondamentaux.

**M. Bruno QUEMADA**, membre de *Solidarité Laïque*, rappelle que de nombreux réseaux suivent les questions d'immigration, comme, par exemple « unis contre une immigration jetable ». Il suggère que le R.E.F travaille avec ces réseaux et qu'il évite d'avoir des actions solitaires sur ces sujets. En effet, même si l'immigration est l'un des problèmes centraux de Solidarité laïque par exemple, celle-ci n'est pas en mesure de suivre les évolutions juridiques et législatives en détail.

### Les droits fondamentaux

**Mme Sophie DIMITROULIAS**, *Chercheuse associée au CNRS, Membre du Bureau de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale*, expose les préoccupations que l'AFEM a exprimé à maintes reprises, en sa qualité de fédération européenne qui est membre fondateur de la Plateforme Civile Euromed et du R.E.F ainsi que membre de la Commission de Liaison des OING dotées de statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. En cette période cruciale pour l'avenir de l'UE et des valeurs qui constituent sa raison d'être, ces préoccupations portent essentiellement « sur la sauvegarde, le renforcement et l'application effective, de l'acquis européen en matière de libertés et de droits fondamentaux, y compris de droits sociaux, des femmes et des hommes qui se trouvent sur le territoire de l'UE et plus généralement des pays membres du PEM ».

Mme Sophie DIMITROULIAS rappelle à cet égard une dimension qui a été au cœur de la mobilisation solidaire du mouvement des femmes des deux rives de la Méditerranée et plus généralement des organisations membres de la Plateforme dans le cadre du Forum Civil Euromed de Luxembourg, en avril 2005. L'ensemble de ces organisations comme d'ailleurs les OING dotées de statut participatif auprès du Conseil de l'Europe ont en effet condamné les violations graves et persistantes des droits fondamentaux des femmes, qui ont lieu sous couvert de respect des différences des cultures, traditions et religions (v. notamment « *Résolution du Forum Civil Euromed au Luxembourg concernant la situation des femmes dans le Partenariat Euro-Méditerranéen* », en date du 2 avril 2005 et « *Déclaration de Messine* », en date du 13 Novembre 2005 adoptée par les OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe). Ces violations se voient aggravées dans un contexte marqué tant par la montée en puissance des intégrismes religieux et identitaires constituant une menace dans la région comme dans le reste du monde, que par l'absence de volonté politique et les manquements systématiques des Etats partenaires du PEM à leurs obligations y relatives qui sont déplorés par les institutions européennes et internationales comme par les OING. Les conséquences de ces manquements sont bien connues : « l'utilisation des capacités des femmes arabes à travers leur participation politique et économique reste la plus faible du monde », et « c'est la société tout entière qui souffre lorsqu'une énorme proportion de son potentiel de production est étouffée, avec pour effets des revenus et un niveau de vie des familles inférieures » comme le relève le Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (*Rapport arabe du PNUD sur le développement humain*, 2002 ; et Commission européenne, *Communication au Conseil et au Parlement européen. Dixième anniversaire du Partenariat euro-méditerranéen*, COM(2005)139 final, du 14 avril 2005, *Amnesty International, Dix ans d'Euromed*, du 21 novembre 2005, p. 7).

Dans ce contexte il n'est pas étonnant, rappelle-t-elle, que la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et du rôle des femmes dans la société, s'était vue supprimée des objectifs prioritaires du PEM par les Conclusions de la Conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères qui s'est tenu à la Haye les 29 et 30 novembre 2004, suite au refus opposé par les Ministres des Etats partenaires du Sud à la proposition de la Présidence néerlandaise de l'UE dont l'ordre du jour accordait une place prioritaire à cet objectif. Au moment même où on définissait les grandes orientations de relance du Partenariat en préparation du Sommet extraordinaire de Barcelone+10, cela représentait une violation manifeste des Traités de l'UE ; et ce dans la mesure où l'obligation de garantir et de promouvoir dans tous les domaines, en droit et en fait, l'égalité entre femmes et hommes qui constitue une valeur, un droit fondamental et un objectif transversal de l'UE y compris dans le cadre de sa Politique Etrangère et de Sécurité Commune (2<sup>ème</sup> pilier), s'impose, en vertu des traités européens et internationaux, aux institutions de l'UE, à ses Etats membres, ainsi qu'aux Etats partenaires du PEM; elle constitue la condition sine qua non des processus de démocratisation d'une part, et du dialogue des cultures d'autre part (CEDAW, art. 6, 11(2) et 49 TUE, art. 2, 3(2)TCE).

C'est cette obligation qui a été instamment rappelée aux Chefs d'Etats et de gouvernement du PEM par l'ensemble des organisations régionales et nationales de femmes qui sont membres de la Plate-forme, sur proposition de l'AFEM, au titre des recommandations qui leur ont été adressées par le dernier Forum civil. Et il importe de souligner que la contribution de la société civile a été substantielle à ce sujet, ayant participé à la restauration de l'égalité entre femmes et hommes au titre des objectifs prioritaires du PEM. Ainsi cet objectif transversal est à nouveau consacré tant par les Conclusions de la Conférence euro - méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères qui s'est tenu au Luxembourg les 30 et 31 mai 2005, que par le plan d'action quinquennal adopté par les Chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Barcelone+10, des 27 et 28 novembre 2005. De plus il occupe une place privilégiée dans l'agenda politique de l'après Sommet avec la préparation d'une « Réunion ministérielle Euromed sur l'égalité de genre » en novembre 2006 et la multiplication des études et événements y relatifs (élaborés par l'Euromesco, le FEMISE, etc.).

Néanmoins, souligne Mme Sophie DIMITROULIAS, force est de constater un paradoxe criant. Au même moment la garantie des droits fondamentaux des femmes constitue plus que jamais la « pomme de discorde » dans les relations intergouvernementales du PEM, et un emblème du combat actuel des forces démocratiques et laïques du monde arabe. C'est la raison pour laquelle elle invite les représentants de la Plateforme et les associations du REF à poursuivre à ce sujet leur mobilisation solidaire ; celle-ci est cruciale non seulement pour l'élimination des inégalités multiples et aggravées dont les premières victimes sont les femmes, représentant ni groupe ni minorité, mais la moitié de la population dans la région au Sud comme au Nord de la Méditerranée ; plus encore elle est cruciale pour la survie des valeurs même qui constituent la raison d'être de l'UE.

**M. Michel TUBIANA**, en réponse aux préoccupations exprimées par l'AFEM, confirme que le facteur religieux, est effectivement instrumentalisé par les Etats. Il précise sa position d'après laquelle la diversité culturelle est souhaitable et positive à condition toutefois qu'elle respecte et qu'elle soit conforme au « socle commun » des valeurs universelles et des droits fondamentaux de la personne qui incluent notamment l'égalité entre femmes et hommes. Il convient par ailleurs de réfléchir sur ce que l'on entend par le concept de « laïcité » dans ce contexte.

## **DEUXIEME TABLE RONDE : PLACE DU PARTENARIAT EUROMEDITERRANEEN EU EGARD A LA POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE**

Animée par **M. Farid YAKER**  
*Représentant de Enda Europe - REF*

Cette deuxième table ronde, consacrée à la Politique Européenne de Voisinage (PEV), est introduite par le rapport y relatif proposé par M. Jean François COURBE et Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES, représentants de la Plate-forme Non Gouvernementale Euromed. Elle s'articule en deux temps. M. Jean François COURBE évoque d'abord les objectifs et les domaines d'application de la PEV. Il en propose une évaluation en six points. Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES aborde ensuite les modalités de mise en œuvre, l'organisation des plans d'action et l'instrument financier de la PEV. Elle conclue son propos par des recommandations de la Plate-forme sur la stratégie d'action à venir de la société civile, dont le Réseau Euromed France (R.E.F).

### **M. Jean-François COURBE**

*Membre du Conseil d' Administration de la Plate-forme Non gouvernementale Euromed,  
Responsable des activités euro-méditerranéennes et monde arabe de la CGT*

M. Jean François COURBE rappelle que la PEV a été essentiellement conçue pour les nouveaux voisins de l'Est, à savoir pour un élargissement de l'UE à l'Est. Elle a été légèrement modifiée pour s'adresser aux pays du Sud et intervenir sur le PEM.

### **Les trois objectifs de la PEV**

Il mentionne les trois objectifs qui inspirent la PEV, à savoir :

- créer un cercle d'amis autour de l'UE, et répondre ainsi aux préoccupations quant aux conséquences de l'élargissement pour la stabilité de la région,
- faire face à une certaine faiblesse du PEM, l'UE ressentant le besoin de renforcer sa stratégie en Méditerranée,
- proposer une réponse de l'UE vis-à-vis du projet américain de Grand Moyen Orient.

### **En quoi consiste la PEV ?**

M. Jean François COURBE précise que la PEV propose aux nouveaux voisins d'aligner leur législation sur l'acquis communautaire. Néanmoins l'accent est mis sur la différenciation de traitement des différents partenaires. En effet la PEV permet une différenciation des objectifs, du niveau de coopération, en fonction des besoins de chacun des pays mais aussi de leur volonté d'avancer. On fait du « sur mesure » par pays, permettant aux « bons élèves » d'avancer plus vite.

La PEV fait l'objet de négociations bilatérales, dans une conception que M. Jean François COURBE qualifie du « donnant-donnant », dont l'objectif est l'adoption de programmes d'action avec chacun des pays concernés. Ces programmes d'action sont

conçus comme la pièce maîtresse de la PEV. Ce sont des documents politiques (et non juridiques) qui traitent principalement des questions économiques et sécuritaires. Les plans d'action sont précédés d'un état des lieux établi par l'UE, le « rapport par pays » faisant l'objet de négociations, et soulignant l'idée de responsabilité partagée entre l'UE et le pays concerné). Les plans d'action font l'objet d'une première évaluation deux ans après leur mise en oeuvre.

Pour la mise en place de ces plans d'action, il est prévu un instrument financier qui remplacera les financements MEDA à partir de 2007 et qui couvrira la période 2007-2012.

### **Les domaines d'application de la PEV**

- la coopération dans les domaines de sécurité, de justice et de prévention des conflits ;
- les réformes économiques et la libéralisation du commerce ;
- le développement des réseaux énergétiques, des transports, des télécoms et de l'environnement ;
- la promotion des contacts entre les populations (éducation, recherche...).

M. Jean François COURBE précise les éléments négatifs dans les plans d'action et notamment les mécanismes de coopération policière et judiciaire, que l'on retrouve dans tous les plans d'action négociés actuellement. En effet on note un renforcement de la gestion des frontières et des accords de réadmission, mais également la création d'unités de gardes frontières, la formation des policiers, le renforcement des politiques de visas et de droit d'asile contre l'immigration illégale, le terrorisme, le trafic de drogue, d'armes, d'êtres humains, etc. Or certains pays de l'UE pourraient être tentés de profiter de ce système de co-gestion des frontières pour externaliser leur contrôle des migrants, notamment par la création de zones d'attente voire de camps de rétention.

Parmi les éléments positifs, il convient de noter l'importance prise par l'emploi et les droits sociaux dans la définition des plans d'action. Parmi les critères exigés pour bénéficier de la PEV figure la conformité aux instruments internationaux des droits de la personne, aux conventions du travail de l'OIT et aux libertés syndicales, ce qui est nouveau.

M. Jean François COURBE annonce enfin que dans le rapprochement des législations avec l'UE, il est prévu un renforcement du dialogue et de la coopération dans le domaine social.

### **Six réflexions conclusives**

M. Jean François COURBE propose une évaluation en six points.

1. Le PEM reste le cadre politique dans lequel s'inscrit la PEV, même si celle-ci renforce la dimension bilatérale et la différenciation.
2. Cette politique va susciter des polémiques. Sur quelles bases va-t-on pouvoir refuser l'adhésion de certains pays à l'UE alors qu'on leur demande de satisfaire aux critères et de ressembler le plus possible aux candidats à l'adhésion ? Pour négocier du donnant-donnant, il faut qu'il y ait de la réciprocité.
3. La PEV prend en compte une partie des raisons de l'échec du Partenariat, à savoir que l'ouverture des marchés et le libre-échange ne conduisent pas naturellement au

développement économique ou à la démocratie. L'introduction d'une conditionnalité politique pour les financements en fonction des évolutions et des progrès en matière de démocratisation, laisse espérer plus d'efficacité.

4. La PEV reposant sur une logique bilatérale, ne risque-t-elle pas à terme de supplanter la dimension multilatérale du P.E.M ?
5. La PEV articule les affaires intérieures de l'UE avec les politiques intérieures et extérieures nationales. Il serait dangereux que la PEV ne devienne qu'une forme d'externalisation de la politique intérieure de l'UE, ce que l'on constate au sujet des migrations.
6. Il est souvent stipulé que la PEV doit contribuer au développement des sociétés civiles et aux échanges entre elles. Dans les faits, aucun mécanisme d'information ou de consultation n'a été mis en oeuvre, ni même proposé. Il est impératif que les organisations de la société civile soient associées à la négociation des plans d'action et à leur évaluation. Pour cela, des mécanismes de consultation devront être créés.

Les enjeux de la PEV restent les mêmes que ceux du PEM. L'UE devra faire preuve de capacité à relativiser sa position dominante, à rectifier les échanges inégalitaires, à réduire les écarts entre elle et ses voisins afin de leur offrir une zone de stabilité partagée conformément aux objectifs de Barcelone, étant la seule garante d'une stabilité régionale.

### **Mme Ghislaine GLASSON-DESCHAUMES**

*Vice-présidente de la Plate-forme Non gouvernementale Euromed  
Directrice de la revue Transeuropéennes,*

Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES débute son intervention en rappelant qu'en termes de population, la PEV représente 450 millions d'habitants de l'UE et 400 millions des pays qui participeront à la PEV. En y ajoutant la Turquie et les Balkans, on atteint presque 1 milliard d'habitants.

#### **Les modalités de mise en œuvre de la PEV**

La PEV se met en oeuvre à travers des plans d'action signés avec les pays. Sept accords ont déjà été signés avec l'Ukraine, la Moldavie, Israël, la Palestine, la Jordanie, le Maroc, la Tunisie ; les négociations sont en cours avec l'Egypte et le Liban. Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES souligne le fait que les partenaires de la société civile n'ont pas été associés à l'élaboration de ces plans, tout comme ils ne l'ont pas été pour la définition même de la PEV.

Les plans d'action ont en moyenne six à huit mois d'existence. Concernant les pays qui ont signé, il existe une différence entre les pays du Sud dans la mise en place des plans d'action respectifs. Ainsi, pour la Jordanie et le Maroc, les plans d'action sont le résultat des priorités des gouvernements dans le cadre de leurs réformes. Dans le cas de la Tunisie, on est dans une situation inverse, dans la mesure où c'est l'UE qui préconise des garanties en matière de démocratie, de respect des droits et libertés fondamentales et d'Etat de Droit, mais où le plan répond à la demande de la Tunisie en matière de libéralisation des

échanges. Il n'existe pas de PEV standardisée. Cependant, la dimension de dialogue que constituent les plans d'action doit être prise en compte.

### **L'organisation des plans d'action de la PEV**

Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES précise que les plans d'action sont organisés en sous-comités créés en fonction des priorités des plans d'action, mais dont certains sont hérités des accords d'association. Par exemple, pour la Tunisie, le groupe Affaires Sociales et Migrations qui existait déjà dans le PEM va continuer de fonctionner dans la PEV. Le comité de coopération douanière avec la Tunisie va également continuer à exister dans le cadre du plan d'action. Dans le même temps, un certain nombre de sous-comités sont créés. Ils sont standardisés mais comportent des points litigieux qui concernent les priorités suivantes : industrie, commerce, services, justice, sécurité, transport, énergie, environnement, marché intérieur, recherche et innovation.

Certains de ces comités fonctionnent déjà alors que d'autres doivent être créés. Pour le Maroc, il reste à mettre en place le dialogue économique et la coopération douanière, et à créer un sous-comité Droits de l'Homme. Pour la Tunisie, on retrouve les mêmes sous-comités, auxquels s'ajoute en plus un sous-comité sur l'agriculture et la pêche. En revanche, il n'existe pas de sous-comité sur le dialogue politique, ce dernier étant pris en charge par les accords d'association à un niveau beaucoup plus formel, mais moins approfondi et moins exigeant. Chaque Etat partenaire décidant s'il souhaite ou non un sous-comité sur le dialogue politique, il peut déplacer le curseur en fonction de ses priorités sans que le dialogue ne soit nécessairement interrompu. La création du sous-comité Droits de l'Homme est en cours de négociation avec la Tunisie. Pour Israël, il n'existe pas de sous-comité Droits de l'Homme suite à son refus, alors que la Jordanie a accepté d'en avoir un excluant toutefois les cas individuels de violation des droits de l'Homme. Dans les deux cas, il semble que les questions culturelles ont un statut difficile. Celles-ci sont liées aux paquets sur l'innovation et la recherche, mais suite à la création de la Fondation Anna Lindh en 2005, on considère apparemment que leur prise en charge se fera à ce niveau-là.

Il est donc important que les acteurs culturels des pays partenaires se mobilisent pour que ce volet culturel acquière plus d'importance.

### **L'instrument financier de la PEV (2007-2013)**

Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES aborde la question de l'instrument financier de la PEV en précisant que celui-ci va englober les programmes MEDA et TACIS dans leurs dimensions bilatérale et multilatérale. Le Conseil de l'UE a rabaisé le budget de cet instrument à 12,9 milliards d'euros alors que la Commission européenne avait proposé 15 milliards d'euros. Le Conseil et le Parlement ont leur mot à dire sur la définition de l'instrument financier de voisinage.

L'instrument sera réparti en programmes thématiques concernant les droits de l'Homme, les migrations, l'environnement, le développement, et la lutte contre la pauvreté. Dans cet instrument, il y aura un volet régional qui se décomposera en trois axes :

- d'abord l'ensemble de la zone PEV sera marquée par la transversalité (par exemple, un acteur égyptien pourra faire un projet avec un acteur du Caucase méridional) ;
- la dimension Euromed et la dimension frontières de l'Est ;
- la coopération transfrontalière : il s'agit d'une notion intéressante mais qui reste la moins claire pour le moment. Elle va permettre de renforcer les coopérations Sud-Sud des pays partenaires sans qu'ils n'aient à passer par l'UE, ce qui peut



constituer l'antidote au rapport entre centre et périphérie, créer des dynamiques nouvelles entre certains pays, et renforcer certaines coopérations au niveau du Maghreb et du Machrek par exemple. Un autre élément de cette coopération transfrontalière est l'émergence de l'idée de bassins maritimes, avec des programmes qui leur seront appropriés : un bassin « Mer noire », un bassin « Méditerranée » et un bassin « Baltique ». Ces programmes s'imbriquent avec les programmes du PEM, avec la particularité, que seules les régions du pourtour du Bassin Méditerranéen pourront en bénéficier. Ils seront structurants, notamment au niveau des transports, du développement des ports, des politiques urbaines et des politiques de développement.

Enfin, les plans d'action par pays se situeront dans ce cadre financier. Ils représenteront 63% de l'instrument financier de la PEV (pour 17 pays). Les financements MEDA ne devraient pas être réduits mais légèrement augmentés. En effet, plus de fonds sont alloués à la PEV qu'il ne l'étaient à MEDA et TACIS confondus. On constate le renforcement des financements bilatéraux, et dans le même temps une ouverture sur l'aspect régional notamment en ce qui concerne les frontières, ce qui pourrait donner lieu à des dynamiques nouvelles.

### **La stratégie d'action de la société civile recommandée par la Plate-forme non gouvernementale Euromed**

Cette politique se développe pour l'instant en dehors de la société civile. Il s'agit d'une politique intergouvernementale qui implique les gouvernements et la Commission européenne. Par conséquent les organisations de la société civile doivent se mobiliser au niveau national et local et développer des compétences. Par ailleurs, selon Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES, un double travail doit être fait au niveau des thématiques. Les réseaux thématiques de la société civile doivent veiller à la manière dont les programmes stratégiques de l'instrument financier vont être définis ; les ONG du Nord doivent faire en sorte que le volet Euromed sorte renforcé et non affaibli de la PEV. Pour être utile, le traitement de la PEV par les organisations de la société civile doit être très pointu, voire « chirurgical », faute de quoi on risque de passer à côté de beaucoup d'enjeux lors de l'évaluation de la PEV et notamment des documents et programmes stratégiques de l'instrument financier, à la fin 2006.

## DEBAT

**M. Roland BIACHE** demande si la Plate-forme Euromed a des interlocuteurs organisés au niveau des pays de l'Est.

**Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES** répond qu'il n'y a pas pour le moment à l'Est l'équivalent du dialogue avec le Sud. Il faut noter que les ONG des pays de l'Est, notamment d'Ukraine et de Moldavie, se préparent depuis fort longtemps à faire face à la PEV. A titre d'exemple, la Fondation Soros en Ukraine a développé des formations sur la PEV qui s'adressent aux ONG, aux syndicats, aux responsables politiques et aux fonctionnaires. D'autre part, on note la création d'un réseau des régions des frontières extérieures Est de la PEV. La Plate-forme Non Gouvernementale Euromed a intérêt à identifier des interlocuteurs à l'Est, ce qui lui permettra d'inclure davantage les acteurs de la société civile de ces pays dans le travail Euromed.

**M. Farid YAKER** demande si la nouvelle PEV peut être un levier dans les domaines de l'environnement, du social, du développement, du culturel.

**Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES** note le scepticisme actuel quant au volet culturel. Selon elle, tout dépendra de la mobilisation des coalitions pour la diversité culturelle qui ont soutenu la Convention y relative de l'UNESCO et qui se sont mobilisées contre la signature de l'accord d'association Etats-Unis/Maroc. La mobilisation des acteurs culturels se fera sur le thème des industries de la culture et sur la « fracture numérique », volet positif de la PEV, qui n'était pas traité par le PEM. Il existe une volonté affichée de résorber la « fracture numérique » entre l'UE, y compris de ses nouveaux Etats membres, et les Etats partenaires.

La PEV, estime-t-elle, donne enfin les moyens politiques d'agir, c'est-à-dire qu'elle permet aujourd'hui ce que ne permettait pas le cadre bilatéral auparavant. Elle apporte des correctifs qui correspondent aux grandes orientations du PEM (environnement, développement, lutte contre la pauvreté). Cela signifie que les pays vont aller en ordre dispersé mais aussi que ceux qui sont prêts à avancer le feront.

La dimension du développement est très présente dans les plans d'action, y compris à travers le rôle des migrants dans le développement des pays du Sud, de même que les dimensions de l'environnement, de transfert de technologies, voire de jumelages entre les administrations européennes et des administrations des pays partenaires sur certaines questions. Là encore, l'avancée est proportionnelle à l'avancée des pays partenaires puisque le plan d'action se fait en négociation. L'aide de la Commission sera proportionnelle à la volonté d'avancer de chaque pays.

L'instrument financier fait une part importante à la lutte contre la pauvreté et à l'environnement. On n'a aucune indication aujourd'hui sur le contenu exact de cet instrument. La PEV prend au pied de la lettre les rapports successifs du PNUD sur le développement du monde arabe, ce qui est discutable.

**M. Philippe JAHSHAN**, *Secrétaire du REF, chargé de mission géographique Bassin méditerranéen à Solidarité Laïque*, s'interroge sur les conséquences de l'ouverture à l'Est pour le PEM. Comment va-t-on gérer cette ouverture ? Le renforcement du PEM au cœur de la PEV ne peut se faire que si les réseaux de l'Est y soient intégrés dès que possible. Ne faudrait-il pas, par exemple, inviter les représentants des sociétés civiles de l'Est au prochain Forum Civil Euromed ? « La préoccupation qui doit rester la nôtre est la

suiuante: comment essayer de faire en sorte que le PEM, déjà moribond, ne soit pas totalement dilué dans la PEV » ?

**M. Jean François COURBE** souligne qu'il semble peu probable que la PEV soit substituée au P.E.M. Il pense que ces deux structures de fonctionnement vont être gardées en parallèle encore un certain temps. La PEV va récupérer ce qui était déjà bilatéral dans le PEM, c'est-à-dire les accords d'association ; cependant le cadre politique multilatéral qui est celui du PEM fera référence pour l'ensemble des pays du Bassin Méditerranéen. Il existe une crainte que l'on arrive à un partenariat à géométrie variable en fonction des pays : on garderait l'enveloppe multilatérale dans laquelle chaque pays mettrait un contenu différent. Par exemple, la Tunisie peut accepter de garder le dialogue politique au niveau du Partenariat plutôt que d'avoir un plan d'action qui l'amène à mettre en œuvre des sous-comités qui lui posent problème. Cela, estime-t-il, sera très compliqué à faire fonctionner et ne permettra pas l'intervention des sociétés civiles. Au-delà du fait que certains aspects de la PEV soient plus précis et plus concrets que ceux du PEM, il importe de savoir comment la société civile va pouvoir intervenir dans la définition et évaluation des plans d'action de la PEV. Du point de vue de la société civile, c'est ce dont dépendra l'efficacité ou non de la PEV.

**Mme Giovanna TANZARELLA** fait remarquer que la question n'est pas de se positionner pour ou contre la PEV. En effet la PEV constitue d'ores et déjà le nouveau cadre dans lequel va devoir s'inscrire le PEM. « Le PEM est terminé, les relations entre l'UE et ses zones de proximité sont déterminées par cette nouvelle posture stratégique ». A cet égard elle fait trois observations :

1) La PEV est une politique extrêmement ambitieuse pariant sur l'attractivité de l'UE à l'égard de ses voisins. Or, jamais l'UE n'a été si peu attractive. Elle est en crise existentielle, et son poids n'a jamais été aussi faible sur le plan international. De plus, l'UE n'a jamais fermé aussi brutalement ses frontières. Dans ce contexte, elle se permet « le luxe » de jouer l'attractivité à l'égard de ses voisins comme si elle était le seul acteur de la région. Parallèlement, les Etats-Unis deviennent de plus en plus actifs dans la région, notamment à travers les accords de libre-échange avec les pays de la rive sud de la Méditerranée. L'UE n'est pas en mesure d'être en compétition face aux Etats-Unis sur le plan du « donnant-donnant ».

2) Depuis plus d'un an et demi, on voit apparaître la dimension des coopérations renforcées, alors qu'on était jusque-là dans une logique multilatérale régionale où tout le monde avançait ensemble, et qui avait un effet « locomotive » à l'égard des mauvais élèves. Peu à peu, on a constaté que l'on n'avancait pas assez et que certains avançaient plus que d'autres, ce qui a entraîné certains pays à quitter la logique du Partenariat. On a durablement perdu la dimension multilatérale pour se situer désormais dans une logique de coopération renforcée. Les rencontres ministérielles 5+5 sont réapparues comme une enceinte de discussion, de négociation, et de concertation entre les pays. Les organisations de la société civile doivent réfléchir et agir sur la question des coopérations renforcées, à l'échelle de la Méditerranée.

3) Concernant la question budgétaire, on peut émettre des doutes sur le fait que 15 milliards d'euros représentent plus que TACIS et MEDA réunis. MEDA, avec les interventions de la BEI, représente 20 milliards d'euros sur 10 ans. L'enjeu aujourd'hui est celui de la répartition entre Est et Sud. La proposition française d'une répartition de 2/3 pour la Méditerranée et 1/3 pour l'Est ne fait pas l'unanimité et rencontre des oppositions au sein de l'UE. On saura quelle importance est accordée à la Méditerranée en fonction de l'acceptation ou non de cette proposition.

**M. Farid YAKER** estime que les propos sur la faiblesse de l'UE et sa faible attractivité doivent être relativisés. Selon lui, on note une forte volonté de nombreux pays d'accéder à l'UE. C'est l'UE qui définit qui a le droit d'entrer dans ce club fermé et qui est relégué au rang d'acteur extérieur et de voisin. Il ne faut pas oublier que l'UE est faible politiquement mais demeure une puissance économique. C'est un marché qui attire et qui intéresse les pays riverains. Par contre, au niveau des montants budgétaires, il faut souligner leur faiblesse en valeur absolue, comparés aux fonds structurels octroyés lors de l'adhésion à l'UE (environ 50 milliards d'euros par an). Il y a donc certes un léger intérêt financier pour les pays, mais ce sont d'autres facteurs qui font que les pays du Sud et de l'Est restent attachés à une coopération rapprochée avec l'UE. Dans une logique de « donnant-donnant », on peut s'interroger sur le poids qui sera celui des conditionnalités que posera l'UE dans le cadre de sa PEV.

**M. Samir TOUNZI**, de Likaa Maroc souligne qu'il n'y a en effet pas eu d'implication de la société civile dans le PEM. La PEV a-t-elle su dépasser ce handicap ?

**Mme Sophie DIMITROULIAS** se félicite de l'analyse nuancée de la PEV qui est proposée par les représentants de la Plate-forme. Parmi les aspects positifs elle relève l'obligation qui est faite aux Etats de ratifier et d'appliquer les instruments du droit international, y compris aux recommandations du PNUD, et en particulier l'importance accordée à la garantie des droits sociaux et des droits en matière d'éducation.

Néanmoins elle exprime ses préoccupations concernant le nouveau cadre bilatéral de la PEV dans la mesure où celui-ci constitue une régression par rapport au cadre politique multilatéral et contraignant du PEM ; il implique par conséquent une vigilance et mobilisation accrue de la société civile pour assurer la sauvegarde de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, de démocratie, et d'Etat de droit. Ces valeurs et principes fondamentaux qui constituent la pierre angulaire de l'UE, s'imposent dans le cadre de sa politique étrangère tant à ses Etats membres et à ses institutions de l'UE qu'à ses Etats partenaires. Aussi bien les dispositions du PEM que de la PEV doivent être lues à la lumière de ces valeurs, indépendamment de la question de savoir si la seconde se substituera au premier. Les propositions à venir de la Plateforme doivent donc mettre l'accent sur les obligations qui découlent des traités européens et internationaux.

Sophie DIMITROULIAS exprime son inquiétude concernant en particulier l'application effective de l'égalité de genre dans le cadre du PEM. En effet, précise-t-elle, le plan d'action quinquennal qui a été adopté par les Chefs d'Etat en novembre dernier et qui dresse le nouveau cadre politique du PEM, consacre à la garantie et promotion des droits des femmes pas moins de six paragraphes au titre des objectifs et mesures prioritaires en matière de démocratisation, cinq paragraphes en matière d'éducation, deux paragraphes en matière de traite des femmes et des enfants, un paragraphe en matière d'emploi et de droits sociaux, etc. On ne peut que se féliciter de cette importance prioritaire attribuée à la promotion des droits fondamentaux des femmes, d'autant plus que celle-ci constitue une « victoire » portée par le mouvement des femmes et par la société civile représentée par la Plateforme dans son ensemble. Néanmoins on peut craindre que le plan d'action demeure un exercice déclaratoire au vu des équivoques qui caractérisent les positions politiques d'Etats des pays du Sud en matière de droits des femmes.

Mme Sophie DIMITROULIAS soulève en particulier la question de la promotion de l'accès des femmes à l'éducation érigée en objectif prioritaire du PEM comme de la PEV, au vu du taux d'analphabétisme alarmant dont elles sont les premières victimes dans les pays du PEM qui détiennent selon le PNUD le record mondial à cet égard. Elle note

que dans le cadre des financements MEDA, 750 millions d'euros ont été alloués à l'éducation pour l'exercice 2000-2006 et que cette dotation va être augmentée de 50%. Néanmoins, les critères de financements ne tiennent manifestement pas compte des valeurs promues par les systèmes éducatifs des pays bénéficiaires, qui contreviennent très souvent aux valeurs de l'UE. Parmi des nombreux exemples elle mentionne le durcissement récent en Algérie (février 2005), des mesures en faveur du caractère arabo-islamique de l'éducation nationale, y compris de l'enseignement de la Charia. L'enseignement des « droits » qui en découlent tels que la lapidation des femmes adultères, se voit ainsi financé par les fonds communautaires.

**Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES** fait remarquer que l'aide de l'UE aux pays partenaires, comprend non seulement l'aide financière, mais aussi tout ce qui relève de l'assistance technique et du jumelage (par exemple d'administrations, de Ministères de la Justice pour des formations). Les jumelages ont énormément porté leurs fruits dans le processus d'adhésion des nouveaux Etats membres à l'UE.

Concernant l'accès aux programmes européens, la PEV devrait faciliter l'accès et la participation de certains pays aux programmes de l'UE (Israël, Maroc, voire la Tunisie sur les programmes de recherche). C'est la demande essentielle d'Israël qui ne recevra pas ou presque pas d'argent dans le cadre de la PEV.

Quant à la conditionnalité, Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES souligne que l'on n'a à priori aucune réponse. Ce qui s'est passé au Sommet des sociétés de l'information en Tunisie a nettement ralenti les négociations sur le plan d'action. Le financement MEDA de la Tunisie a été réduit de 14% ces deux dernières années, notamment à cause du fait que le gouvernement tunisien avait bloqués des fonds destinés aux actions en faveur des droits de l'Homme. Pour Israël, le plan d'action n'est pas le cadre où se négocieront les sanctions. Elles ne se négocieront qu'au niveau du Quartet. Le plan d'action est une facilitation de la relation entre les Européens et Israël. La PEV ne sera pas le lieu de résolution du conflit israélo palestinien pas plus que le PEM ne l'est.

En réponse aux préoccupations de l'AFEM relatives aux droits fondamentaux, Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES tient à signaler que la ratification des conventions internationales est une condition qui figure en très bonne place dans tous les plans d'action.

Il faut aussi avoir en vue que les plans d'action comportent chacun une dimension de coopération régionale.

Enfin, Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES rappelle qu'aucun pays n'est sorti du PEM à ce jour, même la Turquie avec lequel le processus de négociations d'adhésion à l'UE est en cours.

En réponse aux interrogations de M. Philippe JAHSHAN, Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES juge qu'au niveau de la société civile de l'Europe orientale et des frontières Est, le Forum Civil Euromed doit saisir l'opportunité de la PEV pour convaincre les ONG des nouveaux pays membres qu'elles doivent s'intéresser au P.E.M. Dans le même temps, on doit demander à ces ONG et syndicats de nous relier à leurs partenaires à l'Est de la frontière. Concernant le niveau de participation de la société civile à la préparation des plans d'action, les choses sont très difficiles. Pour le suivi, les sous-comités sont composés de hauts fonctionnaires et d'experts. Seuls les ambassadeurs des 35 pays membres de l'UE ont accès à ces réunions en tant qu'observateurs. Cela signifie que, pour les plans d'action déjà signés, la société civile ne pourra intervenir qu'au niveau de l'évaluation. Cela doit se faire dans le dialogue avec le gouvernement signataire et avec les délégations de l'UE sur place.

Sur le plan thématique, le travail doit se faire au niveau élargi de la PEV. A l'heure où les documents stratégiques ne sont pas encore élaborés, il est évident que sur les droits fondamentaux, les migrations, l'environnement et la lutte contre la pauvreté, les ONG en charge de ces thèmes doivent se mobiliser, faire des propositions, et faire remonter celles-ci à travers la Plate-forme.

Concernant l'évaluation régionale, on aura une meilleure vision de ce que l'on peut faire lorsque l'on aura un instrument financier visible. Pour l'instant, le règlement financier de l'instrument n'est pas adopté. Les négociations sont difficiles.

Pour revenir sur les plans d'action, Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES précise que ces derniers font l'objet d'échanges « *people to people* ». L'accent porté sur la culture dans les plans d'action concerne essentiellement la réduction de la « fracture numérique » et le soutien aux industries culturelles des pays partenaires. Il n'y a pas beaucoup plus dans les plans d'action sur la culture, ni même sur les échanges entre les sociétés. Il y a beaucoup de choses sur le volet éducatif. Or, le volet éducatif est l'un des piliers de la Fondation Anna Lindt (FAL). Aujourd'hui, on observe un glissement au niveau de la FAL qui était sensée dans sa conception prendre en charge uniquement le volet culture et qui investit désormais, avec la bénédiction des Etats membres et de la Commission, le volet échanges culturels et humains (tout le 3<sup>ème</sup> volet de Barcelone). Au niveau du 1<sup>er</sup> volet (dialogue politique), on demande à l'Euromesco de préparer les conférences sur les droits de l'Homme, et non pas au réseau Euromed des droits de l'Homme ou à la FIDH. Quand on fait une conférence économique, on demande à la FEMIS de l'organiser. Pour les conférences « égalité hommes-femmes », on demande à la F.A.L d'élaborer les papiers de référence.

Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES mentionne qu'aujourd'hui, une réunion sur l'égalité hommes-femmes est en préparation et que les trois partenaires de la Commission sont : l'Euromesco, la FEMIS, la F.A.L. En six mois, on a eu un glissement significatif, les Etats membres préférant avoir la F.A.L comme interlocuteur sur les échanges culturels et humains pour gérer ce sur quoi la société civile se mobilise en particulier. Par contre, la F.A.L n'a pas en charge le volet migrations. C'est un terrain où beaucoup de choses vont se jouer dans la PEV, tant dans le sens de la critique de l'externalisation du contrôle que dans le sens des politiques d'intégration. Les acteurs de la société civile ont la possibilité de se mobiliser très en amont sur ce volet.

**M. Jean Paul CHAGNOLLAUD**, *Professeur des universités, spécialiste de la question palestinienne, rédacteur en chef de la revue "Confluences Méditerranée", Trésorier du Forum euro-méditerranéen des cultures (FEMEC)*, rappelle que la PEV était faite au départ pour l'Est et non pour le Sud. On constate une confusion des esprits entre la PEV et l'Euromed. Le P.E.M est très largement vidé de sa substance. Il faut avoir conscience des phases d'exclusion successives de la société civile et des volets qui l'intéressent, comme le volet culturel.

Pour M. Jean Paul CHAGNOLLAUD, on note une abdication politique de l'UE : elle est certes attractive sur le plan économique, mais elle n'est pas attractive sur le plan politique. La Pologne, par exemple, a intégré l'UE pour des raisons économiques. La conditionnalité politique est un échec absolu. Beaucoup de pays du Sud ne s'y conforment pas. Dans ces pays, les gens au pouvoir ne sont pas concernés. On ne devrait donc pas tant se pencher sur l'aspect technique de la PEV mais sur son essence même. A cet égard on constate l'abdication de l'Europe et l'exclusion de la société civile.

**M. Jean François COURBE** juge pessimistes les propos de M. Jean Paul CHAGNOLLAUD. Selon lui, le problème aujourd'hui est d'avoir une UE qui négocie du

« donnant-donnant », et qui ne sait plus très bien ce qu'elle est capable de donner. Avant, on promettait l'adhésion en échange de négociations avec un pays. On pouvait alors chiffrer ce que l'adhésion pouvait apporter (en termes de subventions, d'ouverture au marché, etc). Aujourd'hui, on demande aux Etats des efforts de rapprochement à la législation européenne, on leur demande d'appliquer certaines politiques intérieures européennes, mais on ne leur donne rien en échange. Que peut donner l'UE en termes de développement durable, d'adaptation de l'outil productif des pays du Sud, de politique agricole ?

**M. Jean Paul CHAGNOLLAUD** souligne que les Etats du Sud ont des régimes ultra autoritaires, clientélistes et corrompus, et que si l'on ne prend pas cette donnée en compte, on passe à côté des choses. Leurs gouvernements ne s'intéressent pas au développement durable. La conditionnalité est une question majeure, complètement écartée soit pour des raisons réalistes par les politiques, soit pour des raisons idéalistes par les acteurs de la société civile.

**Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES** met en exergue un double constat au sujet de la PEV : le P.E.M n'a pas produit les effets escomptés, notamment en termes d'évolution et la démocratisation des pays partenaires, et il y a une prise de conscience que si l'UE ferme ses nouvelles frontières, elle s'achemine vers un clash absolu. On a une ébauche de politique étrangère, coupée d'éléments diplomatiques essentiels notamment la négociation Israël/Palestine. Mais il y a aussi des avancées substantielles dans le cadre de la PEV qui concernent des conflits régionaux dans le Caucase méridional ou en Ukraine/Moldavie, notamment le conflit de la Transnistrie. On est dans la logique d'intégration. Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES estime que l'un des échecs les plus cuisants de l'UE ces dernières années (hormis Israël Palestine) est la non acceptation de Chypre nord par le sud, car on a préjugé que la perspective d'adhésion l'emporterait sur les divisions. Selon elle, il n'y a pas un manque d'attractivité de l'UE, mais un manque de confiance de sa part.





## **TROISIEME TABLE RONDE : QUELLE POLITIQUE FRANÇAISE DANS LE PARTENARIAT EUROMED ?**

Co-animée par **Mme Giovanna TANZARELLA**,  
*Déléguée Générale de la Fondation René Seydoux – R.E.F.*

et

**M. Pierre TARTAKOWSKI**,  
*Membre du Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme – R.E.F.*

Cette troisième table ronde est l'occasion pour M. Pierre TARTAKOWSKI d'évoquer le déroulement de la rencontre qui a eu lieu en préparation du séminaire, le 8 mars 2006, entre les représentants du Quai d'Orsay et la délégation des représentants du R.E.F, composée de Mme Giovanna TANZARELLA, M. Philippe JAHSHAN, Mlle Sophie DIMITROULIAS, et lui-même, à la demande de ces derniers. Il détaille ensuite les quatre préoccupations prioritaires portées par la délégation du R.E.F lors de cet échange.

M. Pierre TARTAKOWSKI précise que la délégation a été reçue par S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE en charge du processus Euromed pour la France et de M. TOUAZI, conseiller du cabinet des Affaires étrangères, en charge également du processus Euromed. M. Pierre TARTAKOWSKI qualifie cette rencontre de bon niveau tant par la qualité des hôtes que par le temps qui fut consacré au R.E.F. Pour le R.E.F, l'objectif de la rencontre était de formaliser les contacts avec les pouvoirs publics français, d'échanger les analyses sur la situation à l'issue du Sommet de Barcelone 2005, d'examiner les priorités des uns et des autres et d'explorer la possibilité d'établir un dialogue régulier et permanent entre les parties sur le contenu de la politique française.

### **La rencontre préparatoire avec les représentants du Ministère des Affaires Etrangères**

Dans un premier temps, S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE a estimé que le Sommet de Barcelone 2005 n'avait pas été un échec mais qu'il avait souffert d'un traitement médiatique injuste ayant minimisé les aspects positifs de l'évènement. Selon lui, divers progrès politiques et économiques ont été accomplis. Certains textes sont le fruit d'un consensus : celui qui concerne le terrorisme, phénomène politique qui concerne aussi les Etats du Sud, et le plan d'action qui engage les Etats membres du PEM pour les cinq années à venir. Par ailleurs, des aspects du PEM fonctionnent, notamment dans le domaine de la sécurité (programme d'intervention des risques naturels et humains) où des progrès politiques ont été accomplis ainsi que dans le volet défense. La même appréciation positive est faite du volet économique, l'Ambassadeur rappelant les fonds alloués. Selon lui, le bémol porte sur le volet culturel qui doit être ranimé depuis la mise en place de la Fondation Anna Lindt. Néanmoins, l'Ambassadeur a affiché sa satisfaction concernant le 4<sup>ème</sup> volet, qualifié d'acquis du Sommet, qui consiste en « l'approche globale mutualisée des phénomènes migratoires ». En remplacement d'une approche strictement sécuritaire et répressive qualifiée d'inopérante, le 4<sup>ème</sup> volet privilégie une approche valorisant le co-développement, la coopération, la problématique des droits fondamentaux des migrants, et quelques micro projets (Mali, Maroc) avec un projet de sollicitation forte de l'épargne des migrants pour ces micro projets. Ce dernier volet sur la politique des phénomènes migratoires devrait se poursuivre cet été avec une conférence euro-africaine qui se tiendrait à Rabat (Maroc). Enfin, toujours dans le domaine du co-développement, la France pousse à

la création d'un outil financier dédié au développement, une sorte de Banque Européenne du co-développement, qui intéresserait les pays du Sud ainsi que les partenaires privés. Il s'agit d'un projet français d'après Sommet.

M. Pierre TARTAKOWSKI précise que dans un second temps, cette vision a été nuancée par M. TOUAZI, pour qui Barcelone 2005 n'a pas été à la hauteur des ambitions de la France. Cela prouve qu'il existe une différence d'approche entre quelques responsables en charge du dossier, et que la France a des ambitions sur ce dossier, ce qui est un élément nouveau.

S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE a présenté les coopérations renforcées comme le grand défi des prochains mois du MAE. Il a précisé que ce grand défi s'articule autour de trois thèmes prioritaires : l'éducation, la formation, la santé. Le Président français Jacques CHIRAC a proposé à la société civile la tenue d'une conférence sur la gouvernance, à Toulouse.

### **Les préoccupations exprimées par le R.E.F**

Sur ces bases, la délégation du R.E.F a exprimé quatre préoccupations prioritaires :

1. La difficulté croissante de gérer l'écart entre les discours tenus sur la communauté de destin de l'Euromed et les politiques sécuritaires et d'accueil des migrants mises en œuvre en France.

A cette première préoccupation, S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE a répondu que cet écart serait dû aux différences d'approches entre les organes en charge des questions de relations internationales, et d'autres Ministères en charge de la sécurité intérieure du pays, dont les préoccupations ne convergent pas toujours.

2. La notion de voisinage est ressentie par le R.E.F comme étant bilatérale, moins ciblée et moins opérationnelle.

En réponse, M. TOUAZI a affirmé qu'il n'en était rien. Selon lui, le Ministère fait tout pour que le voisinage reste central et qu'on se batte pour. Sur la proportion des fonds alloués au Sud et à l'Est, M. TOUAZI avoue que la proposition française d'allouer 2/3 des fonds au P.E.M ne fait pas l'objet d'un consensus.

3. Le thème des inégalités croissantes entre le Nord et le Sud. Le R.E.F a exprimé la crainte que les politiques développées et les fonds alloués à ces politiques ne croissent pas au rythme des inégalités.

S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE a répondu qu'on a renvoyé la responsabilité sur les partenaires du Sud et sur leur difficulté à admettre et construire le changement. L'idée avancée par l'Ambassadeur serait celle d'un grand plan Maghreb en charge de focaliser une série de mesures d'aide et de développement en partenariat avec les pays du Sud. Ce projet semble participer d'un constat d'échec sur une politique européenne de grand Maghreb et d'un isolement relatif de la France qui correspond à un investissement faible des partenaires européens sur la question des inégalités sociales.

4. Le thème de l'égalité hommes-femmes. Le R.E.F a porté la préoccupation de voir justifier une série d'attaques contre ce principe au travers du discours sur le respect de la différence des cultures et religions et de la souveraineté des Etats, que nombre d'Etats membres du PEM opposent à l'universalisme des droits de l'Homme.

Sur ce thème, S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE et M. TOUAZI ont réitéré l'engagement du cabinet de faire pression pour la défense des droits fondamentaux dans le PEM. Ils ont renvoyé le R.E.F à une rencontre spécifique afin d'étudier la possibilité de faire du thème de l'égalité entre femmes et hommes le cœur d'un forum particulier et d'une position officielle qui serait défendue par le Ministre lors des prochaines réunions ministérielles d'Euromed (en particulier en avril 2006).

M. Pierre TARTAKOWSKI précise qu'à la fin de la rencontre, les interlocuteurs du R.E.F ont très fortement réaffirmé leur volonté de maintenir des liens et des contacts avec la société civile en général, et le R.E.F en particulier. Ils ont insisté sur le caractère incontournable des organisations de la société civile, ainsi que sur la volonté d'écoute du Ministre des Affaires Etrangères. Le R.E.F a aussi avancé l'idée qu'il n'entendait pas jouer la confusion des rôles, se cantonnant à son rôle et laissant aux pouvoirs publics le soin de remplir le leur.

M. Pierre TARTAKOWSKI estime que la rencontre a été sérieuse et a traduit une pensée évolutive des responsables français sur la situation, sur les politiques à impulser, sur les outils à mettre en œuvre. Il y a proclamation d'une volonté de partenariat en termes de rencontres régulières. Selon lui, « la balle est désormais dans le camp du R.E.F ».

## DEBAT

Le débat qui suit l'intervention porte sur les thèmes du dialogue intergouvernemental 5+5, de la Banque Euroméditerranéenne, de l'égalité hommes-femmes, ainsi que l'intérêt d'organiser d'autres rencontres de ce genre.

**M. Philippe JAHSHAN** évoque le dialogue 5+5, estimant que la France semble insister sur trois ou quatre « chevaux de bataille » et tient à agir dans le cadre du PEM. Selon lui, le dialogue 5+5 peut être une solution intermédiaire intéressante qui pourrait avoir un effet de locomotive et relancer le P.E.M. Concernant la dimension transversale, on parle de la Banque Euro-méditerranéenne que la France voudrait développer. La France n'arrive pas à faire valoir ses positions et ses idées. Les obstacles sont posés tant par l'Europe du Nord réfractaire à l'idée d'une communauté euro-méditerranéenne, la Banque Euro-méditerranéenne de développement, que par les pays du Sud de la Méditerranée désunis qui ne facilitent pas la tâche de la France pour argumenter en faveur d'un tel projet. L'idée de coopérations renforcées par 5+5 est admise depuis le Sommet de Barcelone 2005.

Quant au projet du Grand Maghreb, il s'agit d'un « non projet » étudié au Quai d'Orsay, faisant intervenir très peu de concertations avec les pays du Sud. L'élément négatif est la très grande difficulté à accepter d'entrer dans le détail : on répète le chiffre de 20 milliards d'euros investis mais on n'est pas entré dans le qualitatif. Le sujet des inégalités qui se creusent a été éludé, de même que la question de la résolution des conflits.

Selon **Mme Giovanna TANZARELLA**, la position officielle exprimée lors de cette rencontre avec le R.E.F est que l'exercice multilatéral du PEM est extrêmement complexe et ne marche pas. S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE a laissé entendre que sur les dossiers méditerranéens concernant le PEM, trois pays fonctionnent désormais en coopération renforcée : la France, l'Espagne et le Maroc, qui se retrouvent sur presque tous les dossiers ; ils sont les locomotives du P.E.M. Par ailleurs, Mme Giovanna TANZARELLA rappelle que la France, qui entend rester un acteur moteur dans le PEM, mise beaucoup sur la concertation des 5+5 qui date d'avant le PEM, dans laquelle se retrouvent les cinq pays du Maghreb et les cinq pays latins (Portugal, France, Italie, Espagne et Malte), exercice informel mais où les ministres sont impliqués au premier chef. Mme Giovanna TANZARELLA précise que S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE a incité le R.E.F à investir ce genre d'instance comme représentant de la société civile puisqu'il y a une demande de concertation dans le cadre des 5+5 comme dans le cadre du Forum Méditerranéen ; ce dernier implique onze pays où se trouvent en pilotes notamment la France et l'Egypte. Il pense que le R.E.F doit investir ces deux exercices en tant que force de propositions pour inscrire des points à l'ordre du jour de ces réunions.

**Mme Sophie DIMITROULIAS** se réjouit de la volonté d'écoute dont ont fait preuve l'Ambassadeur et le Conseiller à l'égard des associations féminines ainsi que de leur proposition qu'un « paper » ministériel sur l'égalité entre femmes et hommes soit défendu par la France lors de la prochaine réunion ministérielle d'avril 2006. L'importance grandissante attribuée à ce thème témoigne d'une prise de conscience du fait que l'égalité entre femmes et hommes est devenu l'emblème du combat en faveur de l'universalisme des droits de la personne. Mme Sophie DIMITROULIAS juge pourtant étonnante l'idée avancée de co-organiser cette conférence avec la Turquie, compte tenu de l'opposition à l'égalité de genre en tant que valeur européenne, que cet Etat a exprimée à maintes reprises surtout dans le cadre de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères.

Pour **M. Pierre TARTAKOWSKI**, l'intérêt de cette première rencontre était de voir si l'on pouvait préparer une rencontre où le R.E.F serait en état de poser des questions beaucoup plus précises, par exemple sur le co-développement, les migrations, la sécurité. Il fallait voir si l'on était capable d'organiser quelques micro groupes de travail (2-3 personnes) pour cerner des problématiques et se fixer des objectifs, afin de pousser des thématiques sur lesquelles le R.E.F pourrait intervenir dans le cadre des forums parallèles ou dans le cadre du 5+5.

M. Pierre TARTAKOWSKI estime que le R.E.F peut jouer un rôle à deux conditions : ne pas sous-estimer la réalité des difficultés qui sont posées à tous, y compris aux pouvoirs publics, et cerner sur quoi il peut concentrer ses efforts.

Il conclue en précisant qu'il convient de renouveler l'expérience de cette rencontre. Le R.E.F est en mesure d'indiquer quels sont ses dossiers prioritaires. Il faut définir comment on veut travailler ensemble.



## **QUATRIEME TABLE RONDE : QUEL ROLE POUR LA SOCIETE CIVILE FRANÇAISE ? QUELS OBJECTIFS, QUELLES MODALITES D'ORGANISATION DU R.E.F ?**

Introduction et animation : **M. Philippe JAHSHAN**  
*Secrétaire du Réseau Euromed – France - R.E.F*  
*Chargé de mission géographique Bassin Méditerranéen de Solidarité Laïque*

Cette quatrième et dernière table ronde de la journée porte sur le rôle de la société civile française. Y sont évoqués les objectifs de la constitution du R.E.F ainsi que les facteurs justifiant sa mise en place.

M. Philippe JAHSHAN précise que le R.E.F se veut transversal et réunit une vingtaine de membres. Il s'agit du réseau français de la Plate-forme Non Gouvernementale Euromed. Ses membres représentent tous les champs de compétence de la société civile française : syndicats, droits de la personne, culture, développement, environnement, etc.

### **L'objectif du R.E.F**

Le premier objectif qui a sous-tendu la constitution de ce réseau est de peser en France sur les pouvoirs publics pour remettre la Méditerranée en tête de l'agenda de la politique extérieure. Dans cet objectif, le R.E.F cible les pouvoirs publics ainsi que la société française qui ne se mobilise pas facilement pour ce qui concerne la Méditerranée. Il s'agit d'un travail de pédagogie et de mobilisation auprès de la société civile française. Vis-à-vis du grand public, il faut faire un travail de sensibilisation sur les questions Euromed, sur le PEM, les projets, les actions menées dans ce cadre. M. Philippe JAHSHAN estime qu'il y a aujourd'hui en France une ignorance très profonde de ce qui se passe au sein du P.E.M. Les trois cibles du R.E.F sont donc : les pouvoirs publics, la société civile française et le grand public.

### **Les facteurs justifiant sa mise en place**

Les facteurs justifiant la mise en place d'un réseau Euromed France sont : la place centrale de la France dans le P.E.M, la forte pression migratoire en direction de la France et l'importance des immigrés issus du Bassin Méditerranéen en France, la nécessité d'un dialogue interculturel, etc.... M. Philippe JAHSHAN affirme qu'il faut s'organiser pour développer et défendre ces thématiques auprès des pouvoirs publics.

Selon lui, il est important de rester dans la transversalité et de ne pas cloisonner les débats dans des discussions thème par thème. Le R.E.F doit constituer une ressource sur les problématiques euroméditerranéennes. Il doit appuyer ses membres en contribuant à leur procurer la connaissance et les outils d'action concernant les P.E.M et la PEV. Il est important d'élargir la palette qui compose le réseau pour accroître sa légitimité.

## DEBAT

Le débat qui fait suite à l'intervention de M. Philippe JAHSHAN porte d'une part sur les questions techniques d'adhésion au R.E.F, et d'autre part sur l'état d'avancement de la mise en place de plate-formes sur la rive sud de la Méditerranée. M. Pierre TARTAKOWSKI dresse ensuite un aperçu des trois rôles qui se dégagent pour le R.E.F.

**M. Christophe BROSE**, du *Programme Solidarité Eau*, souhaite savoir quelle place ont les collectivités locales dans le réseau et si elles peuvent y adhérer. Il demande aussi s'il existe des limites pour poser sa candidature au PEM et à qui revient l'initiative. Enfin, le Partenariat est-il limité ?

**Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES** donne l'exemple de la Libye, avec qui les négociations sont entamées pour voir dans quelle mesure le pays est apte à rejoindre le cadre du PEM.

**M. Pierre TARTAKOWSKI, en réponse** aux interrogations sur les modalités d'adhésion au R.E.F, explique qu'il suffit de signer la Charte de la Plateforme pour y adhérer, et cotiser pour les membres adhérents. La désignation des associations est peu importante, tant qu'elles respectent la Charte. Il met l'accent sur le principe de base d'après lequel on ne peut pas faire adhérer un pays qui n'est pas candidat. D'autre part, le R.E.F ne doit pas s'enfermer dans la thématique « combien de divisions ? », car si il le fait, il va vers l'échec. Il estime qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de « divisions » mais de contradictions. Il y a des forces importantes qui déterminent des objectifs qu'elles résument dans le cadre d'un processus. M. Pierre TARTAKOWSKI explique que ce processus est traversé par des contradictions entre les peuples, les gouvernements, des grandes entreprises, des conceptions, et que le R.E.F agit et pèse sur ces contradictions. Il pèse en visant l'opinion publique et la société civile (les acteurs constitués de l'opinion publique en associations, en syndicats, en multi-acteurs). C'est le lien qu'il entretient avec ces acteurs, l'intelligence qu'il a des besoins partagés ou non qui l'amène à être présent, pertinent, et plus ou moins efficace dans le lien qu'il a aux pouvoirs publics. Le R.E.F n'est pas l'Etat Major qui va décider des forces et des moyens de la mobilisation. M. Pierre TARTAKOWSKI juge que c'est pour cela que la thématique du réseau est intéressante car elle peut permettre un agenda commun, une circulation des problématiques, en faisant en sorte que les acteurs se les approprient, et que l'on construise du « commun » plutôt qu'on ne le décrète. Un des objectifs du réseau est de mettre en place une communication sur l'Euromed.

Deux plate-formes non gouvernementales se sont mises en place au niveau européen, l'italienne et l'espagnole. Il existe une volonté politique du gouvernement espagnol d'avoir un interlocuteur. Au Maroc, en Tunisie, en Egypte, en Israël, en Palestine et au Liban, des plate-formes se mettent en place, mais avec beaucoup de difficultés. L'existence d'une société civile en Tunisie notamment est difficile. Il y a des problèmes politiques et de pouvoirs face à la volonté de regroupement d'ONG au sein de plate-formes.

M. Pierre TARTAKOWSKI estime qu'un travail de partenariat est nécessaire pour renforcer les actions respectives sur les travaux que les réseaux peuvent avoir en commun, par exemple sur l'immigration.

Pour conclure son propos, il souligne que l'on est dans une période intermédiaire dans la constitution d'un réseau. Il s'agit de construire un nouvel acteur qui doit être efficace, et qui joue un rôle spécifique d'articulation, de diffusion, et de mise en



perspective des problématiques sur le terrain euro-méditerranéen. L'ambition est de faire en sorte que dans un processus qui est en cours et qui a un potentiel positif, un certain nombre de problématiques puissent peser. Le réseau doit rassembler des acteurs très différents, ce qui demande beaucoup de travail de mise en relais. Ce type de réseau dessine les rapports qu'on devrait essayer d'avoir avec les pouvoirs publics. M. Pierre TARTAKOWSKI estime qu'il serait très utile d'avoir un groupe de contact qui travaillerait sur les problématiques Euromed, sur le plan institutionnel et sur le plan du calendrier des fora civils.

Enfin, concernant la pertinence de l'éventuelle participation du Ministère de l'Intérieur aux réunions du R.E.F, M. Pierre TARTAKOWSKI répond qu'il ne faut pas que la réflexion soit élargie au Ministère de l'Intérieur. Le R.E.F a intérêt à avoir un seul interlocuteur, quitte à ce que le Ministère des Affaires Etrangères propose de temps en temps la présence d'une personne du Ministère de l'Intérieur aux réunions du R.E.F. Il ne faut pas avancer l'idée que les questions internationales devraient se traiter au Ministère de l'Intérieur, ce qui serait contre-productif : le R.E.F doit rester sur son terrain. A partir de là, on peut dégager trois rôles du Réseau.

### **Les trois rôles du R.E.F**

- **Pédagogie** : mettre en valeur l'interdépendance des problèmes qui sont posés, ce qui amène à la nécessaire interaction des acteurs, essentielle au regard de la pauvreté du débat public sur l'Euromed.
- **Citoyenneté** : mettre en exergue que nos gouvernements ont des responsabilités, un agenda et des moyens.
- **Eclairer l'avenir** : l'opinion française envisage ces rapports au mieux dans un présent figé et n'a pas de projet d'avenir ou de développement partagé.

La politique du gouvernement français contrevient à certaines dispositions du P.E.M, ce qui est dommageable pour l'évolution de ce dernier.

Le R.E.F doit agir vers le haut, au niveau des publiques, et vers le bas, par un travail en commun avec les populations des deux rives de la Méditerranée.



## SEANCE DE CLOTURE

### SYNTHESE DES DEBATS PAR LES RAPPORTEURS

**Mme Sophie DIMITROULIAS**

*Chercheure associée au CNRS,*

*Membre du Bureau de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale – R.E.F*

et

**M. Pierre TARTAKOWSKI,**

*Membre du Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme – R.E.F*

En présence de **S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE** et **M. Alain CANONNE**, *représentant du Ministère des Affaires Etrangères*, la restitution des débats par les rapporteurs s'articule en deux temps : la présentation des préoccupations et recommandations motivées sur l'avenir du partenariat euroméditerranéen et de la politique européenne de voisinage, autour desquels un consensus de l'ensemble des participants s'est dégagé de cette journée de réflexion, la présentation du rôle que le R.E.F entend jouer à cet égard.

**Mme Sophie DIMITROULIAS** introduit le débat avec S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE et M. Alain CANONNE, représentant du Ministère des Affaires Etrangères, en leur adressant les remerciements de l'ensemble des associations participantes pour avoir honoré le Réseau Euromed France de leur présence à cette première initiative nationale. Elle attire leur attention sur les préoccupations communes quant à l'avenir du PEM qui ont été exprimées par les participants tout au long des travaux de la journée. Ceux-ci ont été sous-tendus par une exigence voire une « obsession » partagée pour la sauvegarde, la garantie et le renforcement des libertés et droits fondamentaux de la personne, de la démocratie et de l'Etat de droit, valeurs qui constituent la raison d'être de l'UE et la pierre angulaire du Partenariat Euro - méditerranéen, en cette période cruciale pour son avenir.

Les associations de la société civile française présentes ont notamment exprimé :

I. En premier lieu, la profonde déception que leur inspire « la crise » du processus de Barcelone. A l'issue de la célébration de son dixième anniversaire au Sommet extraordinaire des 28 et 29 novembre 2005, le Partenariat Euromed n'est pas à la hauteur des espoirs que la société civile avait placé dans l'objectif de création d'une véritable « communauté de destin », de paix et de stabilité dans la région, qui soit fondée sur la promotion des valeurs et droits universels fondamentaux. En dépit des obligations y relatives qui s'imposent aux Etats membres, aux Etat partenaires et aux institutions de l'Union dans le cadre de sa politique étrangère, en vertu des traités européens comme des traités internationaux, (*art. 6, 11, 49 TUE*), le constat s'impose à cet égard d'un « fossé » grandissant de part et d'autre de la Méditerranée.

En termes d'évolution de la démocratisation des Etats partenaires dominés par des régimes autoritaires, clientélistes et corrompus, le PEM, loin d'avoir produit les effets escomptés, représente « un échec absolu ». Les droits de la personne continuent à être gravement et systématiquement violés dans la plupart des pays partenaires. La question majeure de la « conditionnalité politique » est complètement écartée, la clause classique de l'article 2 dite « des droits de l'homme » dans les accords de partenariat étant inappliquée.

En termes de développement économique et social, les politiques libérales conduites dans le cadre du PEM, loin de résorber les inégalités sociales qui vont croissant, visent la déréglementation de l'emploi et portent atteinte aux droits sociaux fondamentaux dans les Etats membres du Sud. La réduction du PEM à son volet économique, « l'ouverture des marchés et le libre échange ne conduisent certes pas au développement économique et à la démocratie ».

De plus, les atteintes aux droits et libertés fondamentales des hommes et des femmes, se voient considérablement aggravées dans un contexte politique de désespérance, de conflits, et de peurs sécuritaires multiples, liées à la montée en puissance des intégrismes religieux et identitaires et du terrorisme qui constituent une menace dans la région comme dans le reste du monde. Cette dégradation peut se mesurer au nombre de violations du droit européen et international qui concernent les deux rives de la Méditerranée et résultent des évolutions récentes liées :

1. aux politiques antiterroristes et législations d'exception qui ont été adoptées par les Etats du sud de la Méditerranée suivant l'exemple des Etats membres de l'UE, et qui portent atteintes aux libertés et droits les plus fondamentaux des individus (recours à la détention arbitraire, à des procès inéquitables, à la torture et à la peine de mort) ;
2. aux législations sécuritaires et répressives en matière d'immigration notamment irrégulière qui ont été adoptées par les Etats membres de l'UE (mesures d'interception, détention, et expulsion), et qui portent atteinte aux droits fondamentaux des migrants et des réfugiés en violation des normes internationales de protection de ces personnes (*Convention Internationale sur les droits des migrants et des membres de leurs familles de 1990* non ratifiée par la plupart des Etats membres de l'UE, *Convention de Genève*), entraînent un processus de déstabilisation des populations immigrées installées en Europe, et génèrent des phénomènes de rejet de l'étranger, de racisme et de xénophobie ;
3. aux violations persistantes des droits fondamentaux dont sont victimes les femmes, représentant plus de la moitié de la population de la région, sous couvert de la différence des cultures, traditions et religions et de la souveraineté des Etats ; aux manquements graves des Etats partenaires du PEM à leur obligation absolue de garantir et de promouvoir, en droit et en fait, l'égalité entre femmes et hommes, en tant que valeur, droit fondamental et objectif transversal de l'UE qui constitue la condition sine qua non des processus de démocratisation d'une part, et du dialogue des cultures d'autre part (*CEDAW, art. 6, 11(2) et 49 TUE, art. 2, 3(2) TCE*) ;
4. aux restrictions sévères de la liberté d'association et d'expression dont est victime la société civile autonome dans les Etats du Sud ; à la marginalisation de la société civile du Sud comme du Nord dans le processus de prise de décision du PEM en termes de reconnaissance politique, de droits et de moyens d'action ; la Présidence britannique de l'UE a en effet cédé lors du Sommet de Barcelone face à l'exigence de la quasi totalité des Etats du Sud d'évoquer la société civile en tant qu'acteur légal et reconnu.

En second lieu les participants dans leur ensemble ont exprimé leurs vives inquiétudes quant aux perspectives d'avenir du Partenariat et notamment la crainte que celui-ci se voie d'ores et déjà « vidé de sa substance » au bénéfice de la Politique de Voisinage.

Ils ont déploré notamment « la manifestation d'impuissance » et « de blocage » du Partenariat Euromed au Sommet de Barcelone+10, marqué par l'absence remarquée des Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats du Sud, l'absence de Conclusions communes du Sommet remplacées par la Déclaration de la Présidence britannique, et l'adoption d'un plan d'action quinquennal inspiré de priorités sécuritaires au détriment des priorités sociales.

Ils ont relevé « la contradiction manifeste » entre l'affirmation du cadre politique multilatéral du PEM et la politique bilatérale de la PEV qui est privilégiée par les Etats et dont l'accélération est d'autant plus rapide que la présence américaine dans la région s'affirme.

Certes, les aspects positifs de la PEV, en tant que politique ambitieuse pariant sur l'attractivité de l'UE à l'égard de ses voisins du Sud et de l'Est, et sur l'alignement de ces derniers sur l'acquis communautaire, ont été appréciés et notamment l'importance qui est attribuée dans la définition des plans d'action de celle-ci :

1. aux instruments de droit international, y compris aux recommandations du PNUD et aux conventions de l'OIT, que les Etats partenaires ont l'obligation de ratifier et d'appliquer ;
2. aux droits sociaux, aux libertés syndicales et plus généralement à l'emploi et au renforcement de la coopération avec l'UE dans le domaine social ;
3. à l'environnement, au développement, à la lutte contre la pauvreté et à l'éducation ;
4. à la « conditionnalité politique » relative aux progrès de la démocratisation qui est imposée aux financements de la PEV.

La PEV apporte de cette manière « certains correctifs », « donne les moyens d'agir » et suscite l'espoir « d'une ouverture et d'une dynamique nouvelle », notamment en ce qui concerne la coopération interétatique « Sud – Sud » et les « bassins maritimes ».

Il n'en demeure pas moins qu'elle conduit à un « partenariat à géométrie variable » basé sur « des coopérations renforcées » et sur la « différenciation » du traitement des objectifs des différents partenaires dans les négociations bilatérales. Elle déroge ainsi aux obligations qui découlent du cadre politique commun et entraîne le risque d'une extrême complexité et d'une « dilution » de la logique multilatérale régionale de l'UE qui oblige « à avancer ensemble avec un effet de locomotive à l'égard des mauvais élèves ». Les avancées reposeront par conséquent sur la « bonne volonté » de chaque Etat.

A cet égard les participants ont exprimé leurs vives inquiétudes fondées sur :

1. l'incertitude quant au poids et à l'efficacité des conditionnalités que posera l'UE dans le cadre de la PEV, notamment en matière de droits fondamentaux des femmes et des hommes ; et ce au vu de l'absence manifeste de résultats à cet égard et des litiges dont fait l'objet la création de sous-comités y relatifs ;
2. le risque d'une externalisation du contrôle des migrations par la création de zones d'attentes, au détriment des droits fondamentaux des migrants et des politiques d'intégration et de co-développement ; et ce au vu des mécanismes de coopération policière et judiciaire de la PEV qui visent le renforcement de la gestion des frontières afin de lutter contre le terrorisme mais aussi contre l'immigration illégale ;

3. l'exclusion de la société civile de la définition de la PEV, de l'élaboration et de l'évaluation de ses plans d'action ; et ce au vu de l'absence dans les faits de mécanismes d'information et de consultation, et du rôle qui est attribué à d'autres institutions se substituant à la société civile organisée, dans les champs de son activité, comme celui de la coopération culturelle ; cela contraste avec l'objectif assigné à la PEV de contribuer au développement de la société civile ;
4. l'incertitude enfin quant à l'importance qui sera attribuée à la Méditerranée dans le cadre de la PEV, au vu de l'opposition nord – sud.

Sur la base de ces considérations relatives à la politique intergouvernementale conduite par les Etats partenaires dans le cadre du PEM et de la PEV, le sentiment prévaut au sein des associations françaises réunies au séminaire, d'une « abdication », d'une « crise existentielle de l'UE sur le plan international », voire d'une « inversion des valeurs » qui constituent sa raison d'être. Il y va désormais de la crédibilité et légitimité de l'UE vis-à-vis de ses citoyens comme du reste du monde que de sauvegarder et mettre en œuvre dans sa politique étrangère ses valeurs essentielles de respect des droits fondamentaux, de démocratie et de prééminence du droit qui sont désormais en péril.

**Mme Sophie DIMITROULIAS présente les recommandations ci-après (encadré) qui font l'objet d'une adoption à l'unanimité par les participants en séance de clôture** et par la suite des réponses des représentants des pouvoirs publics français.

**M. Pierre TARTAKOWSKI** s'exprimant au nom du R.E.F se félicite, quant à lui, de la volonté des pouvoirs publics français de promouvoir des avancées de la politique Euroméditerranéenne de l'UE.

L'enjeu pour le R.E.F est de se constituer en acteur cohérent et puissant, mais qui se doit de rester modeste. Cet acteur doit s'adresser à l'opinion publique et à la société civile. Il doit remplir un rôle d'éclairage pédagogique ; de mobilisation citoyenne en pointant du doigt les responsabilités des pouvoirs publics face aux problèmes qui sont posés, et en contribuant à ce que l'opinion publique puisse peser sur leurs choix ; de préparation de l'avenir en identifiant les problèmes et les solutions.

Pour jouer ce rôle à trois volets, il est important de renforcer les rapports entre les associations de la société civile française et le Ministère des Affaires Etrangères et S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE. L'idée envisagée est de mettre en place une structure telle qu'il existe vis-à-vis de l'Europe centrale (PECO) pour centrer les thématiques, faire le point et limiter les mésententes.

**« RECOMMANDATIONS DES ASSOCIATIONS FRANÇAISES SUR  
L'AVENIR DU PARTENARIAT EUROMED ET DE LA POLITIQUE  
EUROPÉENNE DE VOISINAGE »**

*adoptées à l'unanimité par les participants en séance de clôture du  
Séminaire National du Réseau Euromed France (R.E.F.), à Paris, le 13 mars 2006*

Les associations françaises réunies au Séminaire national du Réseau Euromed France, rappellent aux Chefs d'Etat et de gouvernement des pays partenaires du Partenariat Euro-méditerranéen et de la Politique européenne de Voisinage ainsi qu'aux institutions de l'UE, l'impérieuse obligation qui est la leur en cette période cruciale pour l'avenir de la région :

1. De sauvegarder, de renforcer, et de garantir effectivement et sans équivoque l'*acquis* européen en matière de droits fondamentaux, y compris de droits sociaux, et de libertés fondamentales de toutes les personnes sur leur territoire, condition de paix et de stabilité ; et ce notamment dans la lutte contre le terrorisme et le contrôle de l'immigration ;
2. De mettre un terme aux violations des droits fondamentaux des migrant(e)s et des réfugié(e)s conformément aux normes internationales relatives à leur protection, et de promouvoir l'égalité et la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
3. De mettre un terme aux violations persistantes des droits fondamentaux des femmes - notamment sous couvert de respect de la différence des cultures, des traditions et religions- et d'appliquer de manière effective l'égalité réelle de genre dans tous les domaines, condition *sine qua non* des processus de démocratisation et du dialogue des cultures ;
4. De promouvoir la liberté d'association et d'expression, ainsi que la pleine participation et la consultation effective des organisations indépendantes de la société civile au processus décisionnel européen, à tous les niveaux et par tous les mécanismes appropriés, condition primordiale de la compréhension mutuelle et d'un Partenariat social, culturel et humain ;

Le respect de ces valeurs, droits et objectifs horizontaux de l'UE, tel qu'imposé par les Traités européens et internationaux y compris dans le cadre de sa Politique étrangère (PESC), constitue la condition *sine qua non* d'appartenance et d'adhésion à l'UE et la pierre angulaire du Partenariat Euro-Méditerranéen et de la Politique Européenne de Voisinage\*.

\*V. art. 6, 7, 11 et 49 du TUE, art. 2, 3(2) et 13 du TCE, Charte des Droits fondamentaux de l'UE.





## DEBAT AVEC LES REPRESENTANTS DES POUVOIRS PUBLICS

### **Intervention de S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE**

L'Ambassadeur affirme que sa présence témoigne de l'intérêt des Autorités publiques françaises à l'égard du travail du R.E.F, et des relations de confiance établies entre les deux parties qui ont vocation à s'approfondir. Il réitère sa volonté de renforcer le rôle de la société civile dans le Partenariat et souligne que cet engagement a été exprimé au plus haut niveau lors du Sommet de Barcelone 2005. Il estime que le déficit du PEM réside dans l'insuffisante implication de la société civile. Ce déséquilibre doit être corrigé, bien que la société civile soit impliquée à différents degrés en fonction des pays.

En réponse aux recommandations du R.E.F, portant en premier lieu sur la garantie et le renforcement de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux dans le cadre de la politique étrangère de l'UE, l'Ambassadeur affirme que l'engagement de la France à cet égard n'est pas contestable. La difficulté réside dans le fait que le processus du partenariat euroméditerranéen s'avère lourd à gérer à 35, son rythme étant jugé insuffisant par beaucoup d'acteurs.

Concernant la question de la « conditionnalité politique » qui se réfère aux obligations de respect des droits de l'Homme et de la démocratie, l'Ambassadeur précise qu'il s'agit d'un terme qui n'est pas utilisé dans le discours politique de la France, à la différence de celui des Etats-Unis. Pour autant, la France n'exclue pas l'idée que l'on puisse différencier l'approche à suivre selon les pays, notamment en fonction de leur façon de se conformer (ou non) à leurs obligations dans le cadre du P.E.M. Le principe de « facilité de gouvernance », un des acquis du Sommet de 2005, n'est pas facile à faire accepter par certains partenaires du Sud. Sur cette facilité de gouvernance, l'Ambassadeur avoue que l'on ne sait pratiquement rien et qu'elle fait l'objet d'une réflexion au sein de la Commission européenne. Il précise néanmoins qu'un principe devrait guider cette facilité : certains pays désireux d'avancer sur des réformes pourraient se voir accorder une aide financière ou une attention particulière de la part des Etats membres de l'UE, ce qui pourrait être assimilé à une « conditionnalité positive ».

S.E. l'Ambassadeur François GOUYETTE rappelle le fait que le Processus de Barcelone a été lancé il y a seulement 10 ans, ce qui représente très peu de temps. Tous les partenaires y ont mis leur volonté. Il souligne en particulier pour son importance le 4<sup>ème</sup> volet qui s'est ajouté aux trois premiers volets du partenariat et qui concerne la justice et les migrations. Il rappelle que lors du Sommet de novembre dernier, la question israélo-arabe a pesé très fortement au point que l'on a du renoncer à une déclaration sur la vision commune du PEM. Cependant, au-delà de ces difficultés, il y a eu une réaffirmation de la pertinence des objectifs et une définition de nouveaux axes de coopération pour les cinq années à venir, par l'adoption du plan d'action y relatif.

Selon l'Ambassadeur, dans le cadre du Partenariat, il faut donner plus de substance au dialogue politique entre les deux rives de la Méditerranée. L'instance qui se réunit régulièrement et qui rassemble les 35 représentants des Etats est le Comité Euromed. Il est

désormais nécessaire de pouvoir inscrire à l'ordre du jour de ces réunions un échange de vues sur des dossiers d'actualité politique.

De plus, il faut dépasser la seule approche inter étatique. L'Ambassadeur souhaite que des synergies soient plus systématiquement recherchées avec des institutions visant à associer la société civile. Au-delà de la Plate-forme non gouvernementale Euromed et des centres de réflexion comme l'EuroMesco et la FEMIS dans le domaine des sciences politiques et économiques, le Ministère des Affaires Etrangères souhaite mieux associer les professionnels de l'économie et de la recherche, renforcer les échanges avec eux et encourager la formation de réseaux de professionnels ; et ce afin de tirer le meilleur profit possible des expertises et analyses disponibles pour guider les travaux du Partenariat. L'Ambassadeur estime qu'il faut également un véritable pilotage politique pour donner plus de visibilité au PEM et permettre une meilleure interactivité entre les Etats membres ; et ce afin de mieux traduire le principe de co-appropriation, principe fondamental du Partenariat de Barcelone, auquel le Ministère français est très attaché. A cet égard, le Président de la République Jacques CHIRAC a avancé l'idée de création d'un Secrétariat politique paritaire, structure comprenant la Commission, le Secrétariat général du Conseil, la Présidence de l'UE, et les représentants des Etats membres.

L'Ambassadeur précise que des propositions ont également été faites par la France sur la question économique et financière. Le Président CHIRAC a suggéré que l'on puisse, dès 2007, passer à une étape qualitative nouvelle par la création d'une structure financière qui serait ouverte aux pays du Sud. Le Président a souhaité que l'on puisse aller de l'avant dans le sens d'une structure post-FEMIP, en ouvrant le capital d'une filiale de la BEI, ce qui refléterait mieux le sentiment de co-appropriation. Ce sujet fait l'objet d'un débat au Nord, plusieurs Etats y étant opposés, comme au Sud, dont les Etats y sont plutôt favorables, mais dont certains considèrent que la FEMIP est un instrument suffisant.

L'Ambassadeur appelle à un effort en terme de communication car une meilleure pédagogie s'avère nécessaire. Il pense qu'il faut également conférer au PEM une force d'attraction dont il ne dispose pas ; d'où l'idée de confier cette communication à la chaîne d'information européenne EURONEWS. Un autre projet vise le renforcement du lien avec la société civile, celui d'accueillir prochainement une conférence du Forum Civil en France, conformément à la proposition formulée par le Président CHIRAC.

L'Ambassadeur rappelle que le Partenariat Euromed englobe 10% des financements, permettant la mise en œuvre de politiques publiques, et que sur les 7 programmes en cours actuellement, 5 concernent la zone Euromed.

Il importe d'approfondir d'abord, plutôt que d'élargir. Pour l'instant, la France n'est pas pressée de voir d'autres pays rejoindre le P.E.M.

L'Ambassadeur conclue en évoquant la Fondation Anna Lindt (FAL). Il explique qu'après un démarrage compliqué, les choses semblent s'orienter dans la bonne direction. La France, qui contribue à hauteur de 500.000 euros au budget de démarrage, souhaite que cette institution joue tout son rôle dans le dialogue entre les cultures. Le R.E.F doit aider la Fondation à jouer ce rôle.

**Intervention de M. Alain CANONNE,**

*Représentant de la Mission pour la Coopération non gouvernementale du Ministère des Affaires Etrangères*

M. CANONNE introduit son intervention en rappelant deux points essentiels :

1. Bien que plusieurs ensembles géographiques, aux contextes très variés, composent la zone méditerranée, le soutien du Ministère des Affaires Etrangères aux actions non gouvernementales dans la région revêt une certaine cohérence ;
2. La Mission d'Appui à l'action internationale des ONG, (MAAIONG ancienne MCNG) consacre environ 9% de ses décaissements à des projets sur la région.

<b>Année</b>	2003	2004	2005
Montant des décaissements de subvention sur la région (en euros)	3 394 336	3 972 423	3 757 062
Pourcentage sur total des décaissements	8,67%	9,64%	9,67%

M. Canonne articule ses propos autour de quatre thématiques : l'appui à la gouvernance démocratique, l'enfance et la jeunesse, l'importance croissante des échanges entre acteurs non gouvernementaux des pays de la Méditerranée, ainsi que la question des migrations, du trafic de personnes et des droits fondamentaux.

**L'appui à la gouvernance démocratique**

Le propos de M. Canonne s'inscrit délibérément dans la perspective de la nouvelle politique européenne de voisinage (PEV) et croise volontairement – par anticipation prospective – les actions mises en œuvre par les associations et soutenues par le Ministère des Affaires Etrangères dans la zone euro-méditerranéenne et la zone des Pays d'Europe Continentale (PECO). Pour lui, cette vision prospective n'occulte en rien les logiques actuelles des interventions publiques ou associatives dans les deux zones.

Sur les six programmes Concertés Pluri Acteurs que le MAE co-finance dans le monde ou qu'il s'apprête à cofinancer, trois concernent la région Méditerranée (au Maroc, en Palestine et en Algérie), un concerne la zone PECO (en Roumanie - Bulgarie et Moldavie). Ces programmes visent à aider le développement des sociétés civiles, à promouvoir les bonnes pratiques dans le fonctionnement des organisations de la société civile, à promouvoir une pratique de concertation entre les acteurs non gouvernementaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques. Ils financent des axes transversaux (évaluation, capitalisation, assistance technique partagée, mécanismes et outils de concertations entre les acteurs, centres de ressources, plaidoyer...).

Le travail inter - associatif est assez développé dans ces deux régions et plusieurs projets visent à croiser les expériences entre les acteurs au sein même de la région :

- projet régional conduit par Handicap International, qui soutien les associations locales de six pays et qui permet des rencontres fréquentes entre les acteurs desdits pays,
- projet Bosnie, Serbie, Roumanie conduit par la CGT,
- ou encore projet régional rom et éducation porté par le Comité PECO qui permet des rencontres entre acteurs variés de six pays de la région concernés par la question des roms.

Tous ces projets visent à établir davantage de concertation entre les acteurs publics et les acteurs non gouvernementaux et à promouvoir le développement de la société civile.

Les projets de soutien à l'évolution des syndicats viennent compléter ce travail. Là encore et en lien avec des associations, le travail consiste à aider des syndicats à participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de politiques sociales en concertation avec leurs gouvernements. (Bulgarie, Serbie - Monténégro, Bosnie-Herzégovine).

Avec la décentralisation qui est en marche dans une bonne partie du bassin méditerranéen, les actions se concentrent également sur le lien entre acteurs non gouvernementaux et collectivités locales. Plusieurs expériences ont été menées avec succès, ou sont en cours, sur le renforcement des liens et de la cohérence entre actions des associations et coopération décentralisée. Cela est, en particulier, le cas au Maroc. Cela est également le cas en Roumanie parmi les pays PECO.

L'ensemble de ces projets crée un point de départ pour une véritable coopération de société à société.

### **L'Enfance et la jeunesse**

La région Méditerranée se caractérise par une population très jeune et souvent laissée pour compte. C'est pourquoi, les bénéficiaires visés par les actions non gouvernementales sont les enfants et les jeunes. Cela est le cas des pays bénéficiaires des programmes « Concertés Pluri Acteurs » comme le Maroc, l'Algérie, et la Palestine ; mais également des pays de la zone PECO comme la Roumanie et la Bulgarie. D'autres pays qui ne bénéficient pas de ces programmes sont aussi concernés comme l'Albanie, la Serbie-Monténégro, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine etc..

Cette thématique offre la possibilité de faire un travail concentré sur une population donnée tout en l'abordant de manière multi sectorielle. Les relations des associations s'établissent aussi bien avec les Ministères des Affaires sociales, qu'avec ceux du Travail, de l'Education, de la Santé ou de la Justice. Ces mécanismes de concertation sont parfois les seules occasions pour des cadres provenant de ces différents ministères de se rencontrer et leur permettent de travailler sur des politiques publiques en les abordant de façon multi sectorielle.

Les projets « jeunesse » pilotés par la MAAIONG dans le cadre des dispositifs Ville, Vie, Vacances/Solidarité Internationale et Jeunesse/Solidarité Internationale, permettent aussi de promouvoir les échanges de jeunes de France et de certains pays de la région comme le Maroc, l'Algérie, la Palestine, et le Liban, autour de projets de Solidarité Internationale. Le volontariat en particulier avec les Collectivités locales est également très sollicité, par exemple entre la Région PACA et le Maroc.

### **Des échanges entre acteurs non-gouvernementaux des pays de la Méditerranée de plus en plus importants**

Si les échanges entre acteurs non gouvernementaux du Sud se font encore essentiellement au niveau infrarégional, ceux-ci commencent à se développer également entre les Balkans et la région du Maghreb. M. CANONNE estime que la francophonie pourrait être un vecteur favorisant ces échanges.

Les échanges réduits entre Bulgarie et Roumanie se sont développés ces dernières années. Les Alliances françaises ont d'abord noué des relations de travail et promu des projets communs qui ont permis à des acteurs associatifs de se rencontrer. Ont suivi les initiatives des associations travaillant sur la protection de l'enfance ou sur la question des roms. Ces échanges se sont également développés avec la Serbie Monténégro et la

Macédoine, et tendent dans une moindre mesure à intéresser les Bosniaques et les Albanais.

De même, les échanges entre Algériens et Marocains se sont multipliés ces deux dernières années, permettant même d'avancer sur certains points délicats telle la question sahraouie comme en témoignent les résultats du derniers forum maghrébins.

Enfin, les leaders d'associations des Balkans sont de plus en plus intéressés pour nouer des contacts avec les leaders du Maghreb en particulier du Maroc. Une rencontre se déroulera à l'occasion du forum de la solidarité francophone de Cluj (24 et 25 mars 2006) dans le cadre des Etats Généraux de la francophonie qui sera précédé d'une rencontre à Paris le 10 mars prochain. Le Raid Bucarest-Dakar organisée par une équipe franco-roumaine permettra à des acteurs non gouvernementaux de se rencontrer au Maroc et d'essayer de mettre en place des projets franco – roumano - marocain.

De façon générale, des coopérations triangulaires pourraient être mises en place dans la région de manière avantageuse. C'est particulièrement le vœux des associations chefs de file de programme dans la région : Solidarité Laïque, le CFSI et le Comité PECO ainsi que le Réseau Euromed France. Il existe peu de perspectives d'échanges par contre avec les pays du Machrek.

### **La question des migrations, du trafic de personnes et des droits de l'homme**

Zone particulièrement fragile et concernée par de grands flux de migration et de trafic de personnes, la Méditerranée attire de nombreuses organisations étrangères sur ces thèmes telles que Save the Children et l'OIM, alors que seulement de petites associations françaises essaient de travailler sur ces thématiques. Le travail important réalisé par quelques organisations intergouvernementales multilatérales sur ce sujet, telles que l'UNICEF, et l'OSCE, permet parfois de cofinancer ces actions. Le Ministère français des Affaires Etrangères les cofinance, indirectement au sein des programmes Pluri-Acteurs ou directement par les postes.

M. Canonne conclue en affirmant que la question des droits de la personne est récurrente et indissociable des questions de l'égalité de genre, des droits de l'enfant et des droits des minorités. Nombreuses sont les associations françaises qui travaillent sur ces questions.



## CONCLUSION

**M. Philippe JAHSHAN**

*Secrétaire du Réseau Euromed – France (R.E.F)*

*Solidarité Laïque*

Philippe JAHSHAN conclue ce séminaire, « véritable premier acte » du Réseau Euromed France depuis sa création. Les membres du R.E.F ont tenté avec un certain succès estime-t-il, d'ouvrir un espace de débat au sein de la société civile française afin d'aider à sa mobilisation et à son organisation autour des questions euro méditerranéennes.

Philippe JAHSHAN rappelle en quelques mots l'importance de cette mobilisation pour le R.E.F. Plus que jamais, et le séminaire l'a bien montré, le dialogue entre les deux rives de la Méditerranée est nécessaire pour réinventer un partenariat fondé sur la coopération et l'échange et lutter contre les périls qui gonflent autour de nous. La société civile euro méditerranéenne doit être au cœur de ce projet afin de continuer à servir d'aiguillon aux Etats en les rappelant à leurs engagements. Elle doit poursuivre son travail de consolidation de ses réseaux afin de se renforcer davantage et finir de gagner sa place en tant que partenaire incontournable de l'ensemble des gouvernements du PEM. On a vu ce que cela pouvait signifier dans certains pays du Bassin. La Plateforme non gouvernementale Euromed est en cela une initiative de grande importance dont la tâche est rude et qui a besoin de chacun de ses membres.

Au niveau national, il estime donc essentiel que la société civile française, regroupée dans le Réseau Euromed France, membre de la Plateforme, participe de cet effort d'organisation et d'émergence. Deux raisons motivent cela. Tout d'abord la volonté affirmée de la France de jouer un rôle moteur dans le PEM. La société civile française impliquée dans le Bassin méditerranéen doit, par conséquent, faire entendre sa voix et faire pression auprès de ses autorités publiques pour y faire enregistrer ses préoccupations. Ensuite, la nécessité de faire connaître la coopération euro méditerranéenne et ses richesses auprès du grand public en France ; de faire savoir que les cultures euro méditerranéennes ont toujours été fortement imbriquées, qu'elles se sont nourries les unes les autres tout au long de l'Histoire, et que cela a été et sera la chance de notre espace commun demain ; de faire savoir contre tous les tenants des conflits de civilisations, qu'il est possible de bâtir ensemble un espace de paix et de prospérité, en insistant sur le fait que cela passera nécessairement par une lutte acharnée et renouvelée contre les inégalités et les injustices qui perdurent, et pour l'épanouissement des droits fondamentaux partout dans le pourtour méditerranéen. Le R.E.F continuera bien dans cet esprit, de se consolider afin d'être ce nouvel espace de concertation à la hauteur de ces objectifs et de ces enjeux. Pour être de prolifiques interlocuteurs des pouvoirs publics français, et d'être audibles auprès du grand public, ses membres doivent poursuivre le travail de réflexion, de débat et de production d'idées entamé aujourd'hui.

Le Secrétaire du REF exprime ses remerciements à S.E Monsieur l'Ambassadeur GOUYETTE, chargé du suivi du PEM au Ministère des Affaires Etrangères, pour sa présence, son écoute attentive et son ouverture, et lui confirme que les membres du R.E.F prennent acte des propositions de consultations régulières que le Ministère propose à leur Réseau. Il tient également à remercier pour sa présence et ses propositions M. Alain CANONNE, représentant de la Mission pour la Coopération non gouvernementale du

Ministère des Affaires Etrangères, interlocuteur habituel des Organisations de Solidarité Internationale. Le REF ne manquera pas de reprendre contact dans le cadre de la structuration de son projet.

Philippe JAHSAN adresse en particulier ses remerciements à la Maison de l'Europe et sa Présidente Mme Catherine LALUMIERE pour leur accueil et leur appui technique fort appréciable et apprécié.

Ses remerciements vont aussi à toute l'équipe de Solidarité Laïque et au Comité de pilotage du Réseau Euromed France qui ont beaucoup travaillé à la réalisation et au succès de ce séminaire.

Il remercie enfin l'ensemble des participants pour leur présence et contribution aux travaux du séminaire, espérant que la journée ait répondu à leurs attentes et qu'une dynamique soit ainsi lancée, qu'il appartient à tous désormais de maintenir active et de développer. Le Réseau Euromed France est ouvert à tous et demeure à l'écoute de toutes les suggestions pour l'avenir. Il a besoin de chaque contribution.



## **ANNEXES**

Vous trouverez dans les annexes les documents suivants :

- 1- Charte de la Plate-forme non gouvernementale Euromed**
- 2- Intervention de la Plate-forme non gouvernementale Euromed au Sommet de Barcelone**
- 3- Documents officiels du Sommet de Barcelone 2005**
- 4- Liste des participants**
- 5- Organismes du Séminaire national du 13 mars 2006**



## **Annexe 1 - Charte de la Plate-forme non gouvernementale Euromed**

### *Préambule*

Adoptée à Limassol (Chypre) les 25 et 26 juin 2004, la présente Charte constitue la référence des membres de la Plate-forme non gouvernementale euro-méditerranéenne, initiée en décembre 2002. Elle rappelle les valeurs au nom desquelles ses membres décident de se réunir et d'agir ensemble, leurs objectifs, leurs principes de fonctionnement.

Sa signature et le respect de l'ensemble de ses principes conditionnent toute demande d'adhésion.

### *Les valeurs qui nous relient*

Nous, adhérents à la Plate-forme non gouvernementale euromed, nous considérons pleinement solidaires des valeurs suivantes, selon lesquelles nous voulons agir ensemble :

- les droits humains universels, dans leur indivisibilité et leur interdépendance;
- la démocratie, l'égalité entre les hommes et les femmes, le pluralisme, la représentation et la participation, la justice sociale, la transparence et la bonne gouvernance ;
- la primauté de la liberté de conscience, d'expression, de création, d'information, de circulation et d'association ;
- la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, notamment du fait de la nationalité, de l'appartenance ethnique, religieuse et culturelle, du genre, du handicap, de l'âge, de l'orientation sexuelle;
- le respect et la garantie du droit des peuples à la liberté, à l'autodétermination et à l'émancipation, dans un environnement libre, pacifique, équitable et démocratique;
- le droit des peuples à lutter contre toutes formes d'occupation;
- la légitimité du droit international, des conventions internationales et des résolutions des Nations Unies ;
- l'autonomie de la société civile à l'égard des pressions politiques, économiques, religieuses ;
- la priorité du développement durable et de l'éradication de la pauvreté dans la région ;

### *Les objectifs que nous partageons*

En tant que membres de la Plate-forme, nous agissons ensemble pour équilibrer, approfondir et renouveler les échanges entre les sociétés de la région euro-méditerranéenne, et pour renforcer la société civile et son implication active dans le Processus de Barcelone, réactualisé dans le cadre de la « Politique de voisinage » de l'Union européenne ;

Nous entendons pour ce faire contribuer à la redéfinition des priorités du Processus, en plaçant au centre des débats et des actions:

- les droits humains: civils et politiques, sociaux, économiques, et culturels;
- la démocratisation des sociétés et des Etats;
- la gestion démocratique de l'accès à l'information du partage, de la production et de la circulation de celle-ci dans nos sociétés;
- la lutte contre l'impunité et pour la protection du bien public;
- la lutte contre la corruption politique, financière et administrative;
- l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes;
- l'inclusion et la participation des jeunes en tant qu'acteurs à part entière dans leurs sociétés;
- les politiques migratoires, les politiques de frontières et le droit d'asile;
- le développement durable : social, économique, environnemental et culturel;
- la promotion du dialogue social en tant que facteur essentiel de développement et de justice social;

En agissant tant dans le cadre des Fora civils que par une action continue de suivi et de renforcement, nous entendons faire que les acteurs de la société civile, dans leur diversité, soient reconnus comme des interlocuteurs clef dans leurs pays respectifs et dans le cadre du PEM;

Ensemble, nous voulons contribuer à faire du Bassin méditerranéen une zone de paix juste et durable, libérée des armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que de toute autre forme de destruction de masse.

### ***Nos principes de fonctionnement***

Nous, ONG, syndicats, associations ou groupes formels ou informels, organisés en réseaux pluriels, grâce notamment à la dynamique de consultations locales, régionales et thématiques, nous nous réunissons dans la Plate-forme non gouvernementale euro-méditerranéenne avec une volonté d'échange, de partage et de solidarité.

Nous acceptons les principes de collégialité, d'inclusion, d'interaction, de décloisonnement des champs d'action et de pratique transnationale qui président à la création et au développement de cet outil fédérateur.

Ensemble, nous assumons la responsabilité des fora civils en qualité de co-organisateurs au plus près des réalités locales. Nous effectuons un travail soutenu de suivi des propositions qui en émanent, faisant de la Plate-forme une véritable interface avec les pouvoirs publics euro-méditerranéens, l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et toute autre instance concernée.

Ensemble, et selon un principe de subsidiarité, nous menons tout projet utile à la réalisation de nos objectifs au sein de la Plate-forme non gouvernementale euro-méditerranéenne.

## Annexe 2 – Intervention de la Plate-forme non gouvernementale Euromed au Sommet de Barcelone



### INTERVENTION DE LA PLATE-FORME EUROMED AU SOMMET DE BARCELONE

*Nous vous remercions de donner la parole aux représentants de la société civile du nord et du sud de la méditerranée.*

*Note présence marque notre attachement au partenariat Euromed que nous considérons comme indispensable à la construction d'un avenir partagé et d'un développement équilibré entre les peuples de notre région.*

*La réaffirmation et la relance des principes du PEM doivent contribuer à renforcer sa légitimité. Celle-ci repose d'abord sur les Etats, les peuples et leurs sociétés civiles. Représentant cette dernière, nous souhaitons rappeler avec force le rôle essentiel des sociétés civiles du nord et du sud en tant qu'actrices autonomes et indépendantes sans lesquelles les peuples ne peuvent s'approprier les objectifs du PEM.*

*Nous appelons à une reconnaissance effective de ce rôle, dans le respect de la plus totale indépendance des acteurs de la société civile.*

*Ceci implique, bien entendu, que nous puissions bénéficier des moyens nécessaires à notre action et nous remercions, à cet égard, tous les gouvernements qui nous soutiennent ainsi que la Commission Européenne de leurs efforts.*

*Il n'est pas de devenir commun possible entre tous les peuples de la région sans paix ni sécurité. La prévention et la résolution des conflits passent par une meilleure compréhension entre les cultures, le co-développement, mais aussi par le respect du droit international et des droits de l'Homme.*

*Le PEM ne peut se soustraire à ces obligations. Que ce soit en matière de bonne gouvernance, d'Etat de droit, de migration, ou plus généralement des processus de démocratisation des sociétés du nord et du sud, nous demandons que l'ensemble de ces questions soit appréhendées, discutées et résolues sur des fondements respectueux des droits de l'Homme.*

*Il ne peut en être autrement en ce qui concerne le droit des peuples à un développement partagé et durable. Le PEM ne peut prospérer si nous ne sommes pas en mesure de promouvoir un progrès social partagé par tous les peuples de la région ce qui implique de mieux apprécier l'impact, notamment sur l'emploi, des politiques de libéralisation des échanges. Nous devons intégrer en amont de toute politique la nécessité de préserver notre environnement et de planifier les conditions d'un développement durable.*

*Nous souhaitons rappeler fortement que la circulation des personnes dans toute la région est la condition préalable à toute démarche de rapprochement entre les peuples.*

*Rien ne sera possible si nous ne savons pas, au-delà des tentatives institutionnelles, tisser des liens profonds entre les cultures et respecter leur diversité. Le respect de l'Autre, de la richesse que constituent les apports de toute culture, le droit des femmes à l'égalité doivent nous guider pour répondre à la montée des intolérances auxquelles nous assistons.*

*Nous savons que le chemin est encore long pour que l'universalité des droits des l'Homme, le droit des peuples à la paix, à la sécurité ou tout simplement à exister en tant qu'Etat deviennent une réalité. Nous sommes convaincus qu'il n'est pas d'autre voie si nous voulons répondre aux aspirations des peuples de notre région.*

*En ces domaines, les sociétés civiles jouent un rôle primordial et souhaitent que ce rôle leur soit pleinement reconnu.*

*Seule une forte volonté politique qui associe tous les Etats et toutes les sociétés peut permettre de faire du PEM un instrument efficace pour affronter les défis immenses que nous devons, ensemble, affronter.*

*Dans le but de participer à l'indispensable relance de ce partenariat, nous entendons jouer pleinement notre rôle dans l'ensemble des volets et tout particulièrement sur les priorités telles qu'elles ont été envisagées au cours de ce sommet à savoir : les réformes politiques, les réformes économiques, l'éducation et la culture ainsi que les migrations.*

*Dans ce sens, nous proposons une implication plus spécifique sur des actions fortes et visibles autour de l'organisation d'une conférence euro méditerranéenne sur les conditions de mise en œuvre de la gouvernance démocratique, dans la région.*

*Nous proposons l'ouverture d'un large débat public impliquant les acteurs sociaux et tout particulièrement les organisations syndicales sur un des défis majeurs des annoncés à venir qu'est la question de l'emploi.*

*Enfin, nous souhaitons la mise en place effective de mécanismes de dialogue et de concertation à tous les niveaux du PEM (local, national, régional ou thématique) entre les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile, conformément aux recommandations du forum civil du Luxembourg.*

*C'est cette participation de la société civile autonome qui permettra à un partenariat euro Méditerranéen de renouveler son sens et sa force.*

Fait à Barcelone, le 27 novembre 2005

### **Annexe 3 - Documents officiels du Sommet de Barcelone 2005**

○ Plan d'action quinquennal

1. Le présent programme vise à mettre en oeuvre les objectifs adoptés par les partenaires lors du sommet euro-méditerranéen organisé à l'occasion du dixième anniversaire du partenariat euro-méditerranéen, conformément à la déclaration de Barcelone de 1995. Ce programme de travail est destiné à servir de base à la coopération euro-méditerranéenne au cours des cinq prochaines années. Il vise à atteindre des résultats qui auront une incidence positive pour tous les citoyens de la région, améliorant ainsi la visibilité du partenariat. Ce programme de travail, ainsi que la mise en oeuvre des accords d'association et des plans d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage bénéficieront du soutien technique et financier fourni par le programme MEDA, le futur instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), les contributions bilatérales des États membres, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) et d'autres instruments financiers pertinents. Le niveau de ce soutien sera conforme à l'ambition que nous avons fixée pour notre partenariat euroméditerranéen.

#### **Partenariat politique et de sécurité**

2. Afin de contribuer à l'avènement d'une région offrant la paix, la sécurité, la prospérité et des perspectives d'avenir pour les générations actuelles et futures, nous continuerons à oeuvrer ensemble en vue de parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit israélo-arabe. Nous favoriserons également l'instauration d'une région euro-méditerranéenne, stable, sûre et vivant dans la paix, grâce à des mesures de renforcement du partenariat, des projets régionaux conjoints, un développement durable et un renforcement de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme.

3. En outre, les membres du partenariat euro-méditerranéen s'efforceront de tenir les engagements communs qu'ils ont pris dans ce domaine, notamment grâce à des mesures qui :

- a) renforcent le pluralisme politique et la participation des citoyens, notamment des femmes et des jeunes, par la promotion active d'un environnement politique juste et compétitif, notamment d'élections libres et régulières;
- b) permettent aux citoyens de participer aux prises de décision au niveau local, notamment en décentralisant davantage la gouvernance et la gestion des affaires publiques, ainsi que la prestation des services publics;
- c) accroissent la participation des femmes au processus décisionnel, notamment à des niveaux de responsabilité politique, sociale, culturelle et économique;
- d) garantissent la liberté d'expression et d'association en facilitant le travail des prestataires de services d'information indépendants et en renforçant l'accès de tous les citoyens à l'information;
- e) encouragent la participation de la société civile dans le respect de la législation nationale, le cas échéant, et renforcent les moyens à sa disposition grâce à une meilleure interaction avec les gouvernements et les parlements;



f) facilitent la poursuite de la mise en oeuvre des chartes et conventions régionales et des Nations unies en matière de droits civils, politiques, sociaux et économiques auxquelles ils sont parties et promeuvent la ratification d'autres instruments dans ce domaine.

4. En vue de contribuer à atteindre les objectifs susmentionnés :

a) l'UE coopérera avec ses partenaires pour promouvoir et soutenir leurs réformes politiques sur la base de principes universels, de valeurs communes et des plans d'action adoptés dans le cadre de la politique européenne de voisinage, conformément aux priorités nationales, en tenant compte de la détermination manifestée par les pays de la région à procéder à des réformes, notamment dans la déclaration de Tunis;

b) à cet égard, l'UE mettra sur pied un important mécanisme de financement destiné à aider les partenaires méditerranéens qui le souhaitent à mener à bien leurs réformes, en gardant à l'esprit que, pour être fructueuses, les réformes doivent trouver leur origine au sein des sociétés de la région;

c) les partenaires euro-méditerranéens respecteront les normes approuvées au niveau international en matière d'élections. Dans ce contexte, ils examineront la possibilité d'élaborer, sur une base volontaire et à la demande du pays concerné, une coopération conjointe et un échange d'expériences dans le domaine des élections;

d) les partenaires euro-méditerranéens approfondiront le dialogue sur les questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre des accords d'association; des représentants des missions permanentes au siège de l'ONU procéderont à des échanges de vue informels avant la tenue des sessions de la Commission des droits de l'homme et de l'Assemblée générale des Nations unies, en tant que de besoin;

e) les partenaires euro-méditerranéens prendront des mesures en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes;

f) les partenaires euro-méditerranéens prendront des mesures en vue de mettre en oeuvre le code de conduite sur la lutte contre le terrorisme qui a été approuvé.

5. Les partenaires euro-méditerranéens développeront et approfondiront leur dialogue sur les questions relevant de la PESD et les questions de sécurité en vue de consolider leur coopération, sur une base volontaire, dans les domaines de la prévention des conflits, des mesures de renforcement du partenariat, des activités de gestion des crises, ainsi que de la protection civile et de la prévention des catastrophes naturelles.

6. Afin de mettre en oeuvre les points pertinents de la déclaration de Barcelone, comme indiqué au quatrième alinéa de la déclaration publiée à l'issue du sommet organisé à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire: l'UE est également disposée à envisager une assistance technique appropriée dans le domaine du déminage des zones infestées de mines terrestres.

### **Développement socio-économique durable et réformes**

7. Dans le but de favoriser dans l'ensemble de la région la création d'un plus grand nombre d'emplois pour le nombre croissant de jeunes et de réduire les niveaux de pauvreté régionaux et les écarts de prospérité, ainsi que d'augmenter les taux de croissance du PIB, les partenaires euro méditerranéens prendront des mesures visant à:

- a) créer un climat plus favorable aux entreprises et en particulier aux PME, notamment en allégeant les entraves réglementaires et administratives à la création et à l'exploitation d'une entreprise, ainsi qu'en réduisant le délai nécessaire pour créer une nouvelle entreprise;
- b) faciliter l'accès du secteur privé au crédit bancaire en consolidant et en libéralisant le secteur financier, en renforçant la surveillance financière et en facilitant la coopération entre les institutions financières;
- c) améliorer la gestion et renforcer les institutions publiques;
- d) consolider la stabilité macroéconomique et améliorer la gestion des finances publiques;
- e) renforcer les systèmes de protection sociale afin de garantir un niveau de vie minimal pour les plus vulnérables;
- f) développer les capacités nationales en matière de recherche et d'innovation scientifique et technique afin de mettre en place une société fondée sur la connaissance grâce à une coopération accrue avec les institutions et les programmes européens concernés et à un accès renforcé à ceux-ci;
- g) améliorer l'intégration socio-économique, notamment afin de faire face aux conséquences sociales des restructurations sectorielles;
- h) augmenter sensiblement le pourcentage de femmes exerçant un emploi dans tous les pays partenaires Euromed;
- i) améliorer la productivité de la main-d'oeuvre en élargissant l'accès à la formation professionnelle et technique et favoriser les transferts de technologie depuis les pays partenaires européens; renforcer le rôle du secteur privé dans le financement et la formation sur le lieu de travail;
- j) accroître l'investissement national dans la région, ainsi que sa part de l'investissement étranger direct à l'échelle mondiale, en particulier dans les secteurs non pétroliers, en améliorant entre autres le climat d'investissement dans la région et en appuyant les efforts déployés pour attirer des investissements étrangers et nationaux qui contribuent à la création de nouveaux emplois dans la région;
- k) augmenter le pourcentage de travailleurs occupés dans le secteur privé;
- l) intensifier, grâce à une assistance financière dans des domaines d'intérêt commun, la coopération régionale ou sous-régionale nord-sud et sud-sud.

8. En vue de contribuer à la réalisation des objectifs ci-dessus et sur la base de la déclaration de Barcelone, les partenaires euro-méditerranéens :

- a) concevront et mettront en oeuvre une feuille de route, dont les éléments devraient être élaborés de manière globale, en conformité avec les dispositions des accords d'association, en vue de la création d'une zone euroméditerranéenne de libre-échange d'ici 2010. Cette feuille de route englobe:
  - i) la libéralisation progressive du commerce de produits agricoles et de produits transformés de l'agriculture et de la pêche, un certain nombre de dérogations et de calendriers étant éventuellement prévus en vue d'une mise en oeuvre progressive et diversifiée, compte tenu des différences et des caractéristiques du secteur agricole dans les différents pays, sur la base des accords d'association Euromed et des accords de libre-échange régionaux, ainsi que de la feuille de route définie à Rabat. Il conviendra de rechercher une solution adéquate aux aspects non tarifaires de la libéralisation des échanges dans le domaine agricole et d'autres questions telles que le développement

- rural, la productivité et la qualité de l'agriculture et le développement durable. Des négociations avec les pays partenaires seront engagées dans les meilleurs délais,
- ii) la libéralisation progressive des échanges dans le domaine des services, en tenant compte du protocole-cadre non contraignant adopté à Istanbul en 2004, dans le but d'ouvrir des négociations libres en vue de la conclusion d'accords sur les services et les conditions d'établissement avec les pays partenaires dans les meilleurs délais;
- b) prôneront l'accélération de la conclusion des accords de libre-échange mutuels et promouvoir d'autres accords régionaux et accords de libre-échange bilatéraux, et oeuvreront en faveur de l'entrée en vigueur de l'accord d'Agadir au plus tard d'ici à la fin de 2005;
- c) tireront parti de l'adoption du protocole pan-euro-méditerranéen sur le cumul de l'origine, qui constitue une étape dans la promotion de l'intégration intrarégionale et interrégionale;
- d) harmoniseront les normes, la réglementation technique et les procédures d'évaluation de la conformité, et fourniront aide et soutien à cette fin, de manière à préparer les négociations relatives aux accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA) et l'élimination des entraves techniques aux échanges, d'ici 2010 au plus tard;
- e) étudieront en décembre 2006, sur la base d'une évaluation de l'efficacité de la FEMIP, l'éventuelle création d'une filiale détenue majoritairement par la BEI et spécialisée dans les pays partenaires de la Méditerranée;
- f) appliqueront les principes de la charte euro-méditerranéenne des entreprises et évalueront conjointement leur mise en oeuvre;
- g) prendront des mesures afin de promouvoir les conditions qui permettront une augmentation notable du taux d'investissement européen dans les pays partenaires du sud de la Méditerranée;
- h) encourageront l'accroissement du taux d'investissement dans la région en soutenant des programmes et des réseaux régionaux en ce sens; mettront en place un groupe ad hoc chargé d'examiner les moyens d'intensifier les flux d'investissement dans la région méditerranéenne et d'assurer le suivi des progrès enregistrés;
- i) renforceront l'étude de l'impact des réformes économiques et de la coopération dans la région;
- j) encourageront la viabilité environnementale et mettront en oeuvre la stratégie méditerranéenne pour le développement durable; élaboreront aussitôt que possible une feuille de route pour la dépollution de la Méditerranée d'ici 2020, en se fondant sur les recommandations formulées par les ministres de l'environnement des pays Euromed, en s'aidant notamment de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable ainsi que du Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE, tout en fournissant une aide financière et technique adéquate à cette fin. Il s'agit de s'attaquer aux principales sources de pollution, notamment les émissions industrielles et les déchets urbains, dont les eaux usées. Ils échangeront des expériences en matière de développement durable acquises en ce qui concerne la mer Baltique, la Méditerranée et la mer Noire;
- k) développeront la recherche scientifique et technique ainsi que l'innovation et faciliteront les transferts de technologie conformément à la législation nationale; appliqueront les recommandations de la conférence ministérielle euro méditerranéenne 2005 de Dundalk sur les technologies de l'information et des communications; inviteront

les autorités compétentes de l'UE à ouvrir le programme Eureka à tous les partenaires méditerranéens;

l) lanceront d'ici 2007, dans deux régions pilotes du sud, au moins deux projets mettant en oeuvre la méthodologie appliquée dans le cadre des politiques régionales de l'UE et analyseront les résultats de ces projets, en vue de formuler des recommandations pour des projets futurs;

m) mettront en place un réseau régional d'infrastructures de transports et adopteront une série de recommandations lors de la réunion euroméditerranéenne des ministres des transports qui se tiendra à Marrakech en décembre 2005 afin de stimuler la coopération euro méditerranéenne dans le secteur des transports;

n) mettront en oeuvre des projets sous-régionaux dans le domaine de l'énergie en vue de favoriser la mise en place d'un marché euro-méditerranéen de l'énergie, et notamment l'intégration progressive des réseaux de l'électricité des pays du Mashreq et du Maghreb avec ceux de l'UE, l'intégration des réseaux du gaz du Moyen Orient, la coopération en matière d'énergie entre Israël et l'Autorité palestinienne et la construction de plusieurs liaisons importantes par pipeline;

o) engageront une coopération visant à accroître la contribution du tourisme à la création d'emplois, au développement des infrastructures et à la compréhension interculturelle, tout en veillant à la viabilité environnementale;

p) encourageront une coopération effective en matière de santé, qui est un élément essentiel du développement économique et social.

### **Enseignement et échanges socioculturels**

9. Conscients du rôle crucial de l'enseignement dans le développement politique, social et économique, les partenaires amélioreront l'accès équitable à un enseignement de qualité, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs "Éducation pour tous". Les partenaires euro méditerranéens s'engagent à prendre des mesures visant à :

a) réduire de moitié le nombre d'adultes et d'enfants illettrés des deux sexes d'ici 2010;

b) garantir l'égalité d'accès à un enseignement de qualité, à tous les niveaux, pour les élèves des deux sexes d'ici 2015;

c) veiller d'ici 2015 à ce que tous les enfants achèvent au moins le cycle d'études primaires;

d) réduire les disparités entre les États euro méditerranéens dans les performances des systèmes éducatifs, sur la base de critères reconnus au niveau international;

e) accroître le taux d'achèvement pour les différents niveaux d'enseignement, notamment pour les filles et les élèves ayant des besoins spécifiques;

f) augmenter le taux d'activité des diplômés de l'enseignement supérieur en assurant un enseignement supérieur efficace et de grande qualité et une coopération accrue entre l'enseignement supérieur et la recherche;

g) mieux faire connaître et comprendre les différentes cultures et civilisations de la région, notamment par le biais de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel.

10. Afin de favoriser la réalisation de ces objectifs, les partenaires euro méditerranéens :

- a) augmenteront sensiblement le financement affecté à l'enseignement dans la région méditerranéenne, à travers des programmes d'assistance de l'UE et les programmes nationaux des partenaires méditerranéens, et feront de l'éducation un secteur prioritaire dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat;
- b) porteront les taux d'inscription à un niveau plus élevé en ouvrant de nouvelles écoles et en remettant à niveau les écoles existantes, ainsi qu'en adoptant des mesures visant à stimuler la demande et notamment à accroître la participation des communautés locales;
- c) élargiront et amélioreront, dans l'ensemble de la société, les programmes d'élimination de l'analphabétisme et d'éducation des adultes, en accordant une attention particulière aux femmes;
- d) élargiront et amélioreront les possibilités de formation des jeunes filles et des femmes, qui constituent un droit fondamental;
- e) amélioreront la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que l'adéquation de cet enseignement au marché du travail, en rendant le système scolaire plus efficace, en mettant l'accent sur les aptitudes, l'innovation et l'auto-apprentissage, en assurant une formation continue du personnel enseignant, en veillant à un usage judicieux du matériel pédagogique, des technologies de l'information et de l'apprentissage en ligne, et en contrôlant l'assurance de la qualité, notamment au travers d'un soutien à la participation aux évaluations organisées à l'échelle internationale (3e étude internationale sur les mathématiques et les sciences - TIMSS - par exemple);
- f) soutiendront les réformes de l'enseignement technique et de la formation professionnelle pour tenir compte du marché, ainsi que la participation des entreprises du commerce et de l'industrie et la rationalisation des qualifications;
- g) renforceront les capacités des universités et des établissements d'enseignement supérieur, y compris en encourageant leur mise en réseau dans la région euro méditerranéenne, et amélioreront l'adéquation de leurs programmes aux besoins du marché du travail et à la société de la connaissance;
- h) instaureront une norme de qualification en matière de formation universitaire reconnue dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne, encourageront l'enseignement à distance, ainsi que les communications électroniques, et favoriseront les échanges d'étudiants;
- i) élargiront l'accès à Internet et constitueront une bibliothèque virtuelle afin de mettre les manuels, les ouvrages de référence, les publications et les documents à la disposition du plus grand nombre, y compris en langue arabe originale et au moyen de traductions de l'arabe vers les langues européennes et inversement;
- j) soutiendront les travaux de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures dans le but d'améliorer la compréhension entre les cultures à travers un dialogue régulier et une promotion des échanges et de la mobilité à tous les niveaux;
- k) s'emploieront à associer davantage la société civile au partenariat euroméditerranéen;
- l) lanceront un important programme de bourses à l'intention des universitaires des pays partenaires Euromed et attribueront un plus grand nombre de bourses de mobilité destinées aux professeurs de l'enseignement supérieur;
- m) intensifieront le dialogue entre les jeunes à travers la plate-forme Euromed Jeunesse et encourageront les échanges de jeunes;

- n) agiront de concert contre la discrimination, le racisme et la xénophobie et en faveur de la tolérance, de la compréhension et du respect envers toutes les religions et toutes les cultures;
- o) renforceront la contribution des médias au développement du dialogue interculturel, notamment en soutenant la création de chaînes et de portails multiculturels et multilingues.

### **Migrations, intégration sociale, justice et sécurité**

11. Constatant que les questions de migrations, d'intégration sociale, de justice et de sécurité sont des sujets de préoccupation communs à tous les membres du partenariat et qu'il convient de les traiter selon une approche globale et intégrée, le partenariat euro méditerranéen intensifiera la coopération dans ces domaines pour :

- a) améliorer les possibilités de migration légale, oeuvrer à la facilitation de la circulation légale des personnes, étant entendu qu'elles ouvrent des perspectives de croissance économique et constituent un moyen de renforcer les liens entre les pays; encourager les politiques de traitement équitable et d'intégration en faveur des immigrants en situation régulière, faciliter le flux des transferts financiers effectués par les migrants et prendre en compte le phénomène de la fuite des cerveaux;
- b) réduire sensiblement le niveau de l'immigration clandestine, de la traite des êtres humains et des décès résultant du franchissement des mers et des frontières dans des conditions dangereuses;
- c) continuer de travailler à la modernisation et à l'efficacité en matière d'administration de la justice et faciliter l'accès à la justice pour les citoyens;
- d) intensifier la coopération judiciaire, y compris sur les questions transfrontalières;
- e) favoriser le règlement des problèmes posés par les conflits conjugaux à l'intérieur de couples mixtes et les affaires de garde d'enfants, et encourager la coopération conformément aux principes de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant de 1989 et à la législation nationale;
- f) encourager la ratification et la poursuite de la mise en oeuvre des conventions des Nations unies en matière de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue, et améliorer la coopération entre services répressifs.

12. Afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs, les partenaires euro méditerranéens :

- a) consacreront une réunion, au niveau ministériel, à l'examen des questions liées aux migrations, et tiendront une réunion d'experts, au niveau des hauts fonctionnaires, afin de préparer la réunion ministérielle et d'examiner d'autres questions présentant un intérêt;
- b) élaboreront des dispositifs permettant une coopération concrète et la mise en commun d'expériences concernant la gestion des flux migratoires dans le respect de la personne humaine, intensifieront le dialogue avec les pays d'origine et les pays de transit et étudieront les différentes options envisageables pour la fourniture d'une assistance aux pays d'origine et aux pays de transit;
- c) encourageront les régimes qui permettent aux immigrants de transférer des fonds vers leur pays d'origine de manière plus sûre, plus facile, plus économique et efficace, et favoriseront les contacts actifs avec les communautés expatriées pour permettre aux immigrants de continuer à participer au processus de développement dans leur pays d'origine;

- d) développeront des moyens permettant de soutenir le renforcement des capacités des institutions nationales compétentes pour les expatriés dans les pays partenaires;
- e) amélioreront les possibilités d'immigration légale et favoriseront l'intégration des immigrés;
- f) renforceront leur coopération en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Cette coopération devrait couvrir tous les aspects de l'immigration clandestine, comme la négociation de différents types d'accords de réadmission, la lutte contre la traite des êtres humains et les réseaux qui y sont liés, ainsi que les autres formes d'immigration clandestine et le renforcement des capacités en matière de gestion des frontières d'immigration;
- g) les partenaires euro-méditerranéens se félicitent de la tenue de la conférence euro africaine sur les migrations.
- h) renforceront les contacts, la formation et l'assistance technique pour les membres des professions judiciaires et juridiques en tirant parti du programme Euromed Justice, des plans d'action de la politique européenne de voisinage et d'autres instruments multilatéraux et bilatéraux approuvés, avec la participation de tous les partenaires méditerranéens concernés au processus d'élaboration et de mise en oeuvre;
- i) renforceront les contacts, la formation et l'assistance technique pour les membres des services de police et des services répressifs, en tirant parti des plans d'action de la politique européenne de voisinage, d'autres instruments approuvés et du programme Euromed Police, la constitution de réseaux dans la région euro-méditerranéenne étant encouragée et l'expertise d'Europol étant mise à contribution, avec la participation de tous les partenaires méditerranéens concernés au processus d'élaboration et de mise en oeuvre;
  - o Code de conduite euro-méditerranéen en matière de lutte contre le terrorisme.

Les pays du partenariat euro-méditerranéen, guidés par les principes et les objectifs de la Déclaration de Barcelone, sont unis dans la lutte contre le terrorisme. La menace que le terrorisme représente pour la vie de nos concitoyens demeure sérieuse et les attentats terroristes mettent gravement en péril la jouissance des Droits de l'Homme. Nous demeurons résolu à renforcer notre coopération et notre coordination pour faire face à ce défi mondial. Aujourd'hui, nous réaffirmons notre condamnation absolue du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et notre détermination à l'éradiquer et à combattre ses commanditaires.

Nous avons fourni des efforts considérables et remporté de notables succès dans notre lutte contre le terrorisme. Nous devons continuer à empêcher les terroristes de se procurer de l'argent et des armes, à entraver leurs plans et désorganiser leurs réseaux et à les traduire en justice, grâce à une coopération internationale accrue. Notre réaction doit rester proportionnée et solidement ancrée dans des cadres juridiques internationaux et nationaux afin de garantir que les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales sont respectés. Nous ne devons pas mettre en péril les valeurs démocratiques auxquelles nous sommes attachés.

Nous confirmons ce qui suit:

- nous mettrons en œuvre intégralement toutes les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question du terrorisme, en veillant au respect de la Charte des Nations unies, du droit international et du droit humanitaire international,
- nous nous efforcerons d'aboutir à la ratification et à la mise en œuvre des 13 conventions des Nations unies sur la lutte contre le terrorisme ;
- nous nous féliciterons des travaux entrepris pour élaborer la stratégie du Secrétaire général des Nations unies en matière de lutte contre le terrorisme et nous coopérerons avec les organes des Nations unies chargés de la lutte contre le terrorisme ;
- nous encouragerons la mise en œuvre intégrale des normes établies par le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux ;
- sur la base du volontariat, nous échangerons des informations sur les terroristes et leurs réseaux de soutien, conformément au droit international et national ;
- nous œuvrerons sur le plan bilatéral et conformément à nos législations nationales en vue de développer une coopération efficace et opérationnelle dans le but de désorganiser les réseaux et traduire en justice les individus coupables d'actes terroristes ;
- nous refuserons d'accorder le droit d'asile aux terroristes et les empêcherons, conformément au droit international, de trouver un endroit où ils puissent se réfugier ;
- nous mettrons en commun, sur la base du volontariat, nos compétences et nos meilleures pratiques en matière de lutte contre le terrorisme, notamment au moyen d'une assistance technique ;
- nous veillerons au respect des Droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme, conformément au droit international ;
- nous étudierons la possibilité de réunir une conférence de haut niveau sous les auspices des Nations unies en vue d'élaborer une riposte internationale au terrorisme sous tous ses aspects et manifestations, à la suite d'un accord sur une convention globale contre le terrorisme international.

Le terrorisme ne peut jamais être justifié. A long terme, si nous voulons que les institutions internationales et les gouvernements soient en mesure de mettre un terme au terrorisme, nous devons nous attaquer à toutes ses causes. Nous sommes conscients des liens existant entre la paix, la sécurité, le développement social et économique et les Droits de l'Homme.

Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour résoudre les conflits, mettre fin aux occupations, faire face à l'oppression, réduire la pauvreté, promouvoir la bonne gestion des affaires publiques et les Droits de l'Homme, améliorer la compréhension interculturelle et garantir le respect de toutes les religions. Ces initiatives répondent aux intérêts de tous les peuples de la région Euromed et sont dirigées contre ceux des terroristes et de leurs réseaux.



Nous confirmons ce qui suit:

- nous condamnerons sans réserve le terrorisme dans toutes ses manifestations ;
- nous rejetterons toute tentative d'association du terrorisme à une nation, une culture ou une religion ;
- nous interdirons et préviendrons l'incitation à commettre des actes terroristes, grâce à l'adoption de mesures appropriées et en conformité avec le droit international et la législation nationale de chaque pays ;
- nous mettrons en œuvre les engagements auxquels nous avons souscrit dans notre programme de travail en matière de sécurité et de développement ;
- nous œuvrerons de concert en vue de conclure la Convention globale contre le terrorisme international, comprenant notamment une définition juridique du terrorisme, avant la fin de la 60ème session de l'Assemblée générale des Nations unies ;
- nous encouragerons la modération, la tolérance, le dialogue et la compréhension dans nos sociétés ;
- nous coordonnerons nos travaux en vue d'identifier les facteurs qui contribuent à la menace terroriste et échangerons nos expériences et nos compétences sur les moyens d'y faire face.

Nous devons réduire la menace terroriste, mais nous devons également nous rendre moins vulnérables aux attentats en protégeant nos concitoyens. Nous avons pris des mesures considérables pour améliorer la sécurité au cours de ces dernières années, notamment en sécurisant l'aviation. Nous réaliserons également de nouveaux efforts dans le domaine de la sécurité maritime.

Nous devons également nous préparer à atténuer les conséquences des attentats. Nous avons mené des exercices en prévision de pareille éventualité et nous nous y sommes préparés. Nous échangerons les enseignements tirés des attentats précédents et fournirons, le cas échéant, une assistance de nature technique ou autre.

Nous confirmons ce qui suit:

- nous renforcerons nos mécanismes nationaux et collectifs pour faire face aux séquelles des attentats terroristes ;
- nous mettrons en commun l'expérience que nous avons acquise dans la gestion des attentats terroristes et établirons le cas échéant les contacts nécessaires ;
- nous examinerons la possibilité de nous inviter les uns les autres à participer à nos exercices d'alerte ou à les observer ;
- nous aiderons les victimes du terrorisme et prêterons assistance aux autorités compétentes pour faire face aux conséquences d'un attentat de grande ampleur./.



### Annexe 4 – Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
ABASSI	Wahid	Secours islamique France
AMBASSADEUR GOUYETTE	François	Ministère des Affaires Etrangères
BALTA	Paul	FEMEC
BELGACEM	Yagoutha	FEMEC
BIACHE	Roland	Solidarité Laïque
BOUQUEREL	Fanny	a m u n i
BROSSE	Christophe	Programme Solidarité Eau (pS-Eau)
CANONNE	Alain	MAE
CHAGNOLLAUD	Jean Paul	FEMEC
CHEVILLARD	Eve	Cités Unies France
COURBE	Jean-François	CGT
CREPEL	Yann	Mission Affaires Internationales de la Ville de Romans
DARWANE	Said	UNSA
DE MARCH	Michel	AFVP
DIMITROULIAS	Sophie	AFEM - R.E.F
DUMSER	Nathalie	Cités Unies France
EL BAZ	Ali	ATMF
EL BEKRI-BESRI	Nawal	Solidarité Laïque
GLASSON DESCHAUMES	Ghislaine	Transeuropéennes
HAMDI CHERIF	Abdelhafidh	FEMEC
IOANNIDES	Nicolas	Solidarité Laïque
JAHSHAN	Philippe	Solidarité Laïque
KOUMBA	Faty	Collectif Faty Koumba
LALUMIERE	Catherine	Maison de l'Europe
LARDJANE	Anissa	Womed Law
LE DISERT	Marc	SNUipp(FSU)
LOPEZ	David	Ligue de l'enseignement
MASSARD	Sandrine	Solidarité Laïque
MISRAOUI	Djamel	Secours islamique France
NAIM	Antonia	Fondation Seydoux
NAILI	Linda	Cités Unies France
POIRIER	Rodolphe	Dia
PREARIS	Kostantin	Université de Paris-Dauphine- AFEM
QUEMADA	Bruno	Solidarité Laïque
ROUQUETTE	Virginie	Cités Unies France
RULLEAU	Claudine	Cités Unies France
SAADI	Yacine	Plate-forme Euromed
TAHRI	Said	IDD
TANZARELLA	Giovanna	Fondation Seydoux – R.E.F
TARTAKOWSKI	Pierre	Ligue des Droits de l'Homme – R.E.F
TIMSIT	Joëlle	AFEM
TUBIANA	Michel	Plate-forme NG Euromed
ULRICH	Sylvie	AFEM
VAN LANCKER	Monique	CEFIR
YAKER	Farid	Enda-Europe – R.E.F
ZNIBER	Abdallah	IDD



## **Annexe 5 – Organismes du Séminaire national du 13 mars 2006**

### **Comité de pilotage et de suivi**

- M. Paul BALTA, FEMEC
- M. Roland BIACHE, Solidarité Laïque
- M. Jean François COURBE, CGT
- Mlle Sophie DIMITROULIAS, AFEM
- Mme Giovanna TANZARELLA, Fondation Seydoux
- M. Farid YAKER, ENDA

### **Secrétariat du R.E.F**

- M. Philippe JAHSHAN, Solidarité Laïque